

Rapport

de gestion du Directoire

1_FAITS MARQUANTS

1.1_PREMIER SEMESTRE

Renouvellement des accords commerciaux avec les réseaux de La Poste et des Caisses d'Épargne

CNP Assurances s'est mise d'accord avec ses deux grands partenaires en France, La Banque Postale pour le réseau de La Poste et la CNCE pour le groupe des Caisses d'Épargne, sur la prolongation de ses accords commerciaux jusqu'au 31 décembre 2015.

En assurance individuelle

Les nouveaux accords comportent des conditions globalement analogues aux anciennes conventions avec toutefois les inflexions suivantes :

- le commissionnement de vente des produits en unités de compte a été rendu beaucoup plus incitatif pour les réseaux ;
- une nouvelle clause permettra d'intéresser les deux parties, assureur et distributeur, à l'amélioration des marges financières des produits en euros.

En assurance des emprunteurs

Les accords avec le groupe des Caisses d'Épargne ont été étendus jusqu'au 31 décembre 2015.

Les conventions mettant en œuvre ces accords sont des conventions réglementées, compte tenu de la qualité des signataires, qui ont été approuvées par le Conseil de surveillance de CNP Assurances.

La prolongation de ces accords commerciaux et du pacte d'actionnaires jusqu'en 2015 conforte le modèle économique et les perspectives de croissance de CNP Assurances.

Création de La Banque Postale

Le nouvel établissement, créé le 1^{er} janvier 2006, regroupe l'ensemble des services financiers de La Poste (gestion de comptes courants, comptes titres, distribution de produits

d'assurance vie, de prévoyance...) ainsi que la distribution de crédits immobiliers pour lesquels la constitution d'épargne préalable n'est plus nécessaire.

Avec un effectif de 1 100 collaborateurs, La Banque Postale, pour développer son activité, s'appuie sur les ressources du réseau postal : 17 000 points de contact ainsi que 19 000 gestionnaires de back-office.

Les 28 millions de clients particuliers, dont 11 millions de détenteurs d'un compte courant postal, offrent un potentiel de développement important.

La mutation des services financiers de La Poste vers la banque de plein exercice représente un enjeu commercial majeur pour CNP Assurances en matière d'assurance vie et de prévoyance.

En assurance vie, le lancement généralisé de la nouvelle offre Vivaccio, à compter du 1^{er} janvier 2006, a coïncidé volontairement avec celui de La Banque Postale. Cette offre, qui permet de renouveler la gamme en rajeunissant la clientèle et d'agir sur la rentabilité en favorisant la vente de contrats en unités de compte, a d'ores et déjà connu un succès remarquable auprès de la clientèle.

Sur l'activité en prévoyance, et particulièrement sur l'assurance emprunteur, La Banque Postale entend s'imposer sur le marché du crédit immobilier sans épargne préalable et doubler sa part de marché d'ici à 2010. Leader sur le marché de l'assurance emprunteur, CNP Assurances dispose de tous les atouts pour aider La Banque Postale à acquérir des parts de marché sur la cible des clients de 25 à 50 ans, cible prioritaire du développement de l'activité de l'établissement postal.

Émission de titres super subordonnés

CNP Assurances a procédé en avril dernier à une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, pour un montant de 160 M€ dans d'excellentes conditions financières.

Cette émission cotée à la Bourse de Luxembourg a été placée auprès de caisses de retraite françaises.



Ces émissions de titres subordonnés, dits emprunts perpétuels, ont pour objectif de renforcer les fonds propres de CNP Assurances. Les clauses juridiques de ces titres permettent en effet de les assimiler à des quasi-fonds propres. Cette notion est liée à une approche prudentielle et non pas à une approche comptable.

Lancement de la nouvelle marque CNP Capitalia Vita

La société, dont CNP Assurances est devenue le premier actionnaire en février 2005 en acquérant 57,5 % du capital et qui distribue ses produits au travers des guichets des banques du groupe Capitalia, a décidé d'adopter une nouvelle raison sociale directement inspirée de celle de ses actionnaires de référence.

Officialisation de l'enseigne "CNP Services à la personne"

En février, à l'occasion du lancement du Cesu, CNP Assurances a officialisé l'enseigne "CNP Services à la personne", enseigne nationale de services de proximité dont la mission est d'accompagner les personnes et de leur faciliter la vie au quotidien par la sélection et le référencement de prestataires de proximité et par l'écoute, l'accompagnement et l'orientation des personnes.

Cette enseigne constitue un développement naturel pour CNP Assurances, forte de son expérience dans les services à la personne avec Filassistance, Âge d'Or Services, Seniorvie, et Carrés bleus.

Son offre est pratique, souple et toujours respectueuse de la personne et de ses choix :

- une offre de mise en relation avec des prestataires agréés par l'Agence nationale des services à la personne. Pour ces prestations, la personne bénéficiera de réductions d'impôts et pourra payer en utilisant le Cesu ;
- une offre élargie, qui comporte "Option Plus" en cas de coup dur, comme la perte d'autonomie, une hospitalisation ou une maladie ;
- une offre qui ajoute l'assistance et la téléassistance à l'offre précédente.

Participation à des opérations innovantes de microcrédit et de microassurance

CNP Assurances a participé au lancement d'un Consortium international de microcrédit initié, par un institutionnel dont l'expertise est reconnue sur cette activité, en souscrivant un titre obligataire de 5 M€.

Dans cette même perspective de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale, CNP Assurances a soutenu l'initiative prise par April de créer le premier contrat de microassurance en France, en contribuant au capital de la Fondation porteuse du projet et en couvrant le risque décès des micro-entrepreneurs.

Récompenses pour les produits du groupe CNP

Vivaccio, dont le lancement dans l'ensemble du réseau de La Banque Postale a coïncidé avec la création de La Banque Postale, a obtenu le Grand Prix de l'Innovation dans le cadre des Trophées de l'assurance organisés par le journal *Le Revenu*.

Vivaccio a aussi obtenu le label Assur-Innov 2006, qui met en évidence les qualités innovantes des contrats et le dynamisme des acteurs dans la création de garanties et de services.

Ascendo, le contrat multisupport haut de gamme de La Banque Postale, a reçu une Palme du *Journal des Finances* et un Trophée d'or du journal *Le Revenu*.

Nuances 3D, produit du réseau des Caisses d'Épargne offrant trois dimensions d'investissement, a été distingué par un Trophée d'argent décerné par le journal *Le Revenu*.

Les "Dossiers de l'Épargne" ont décerné un Label d'excellence Santé-Prévoyance 2006 aux contrats :

- Avysis Protection Famille, contrat décès ;
- Previalys Accidents de la vie, contrat incapacité-invalidité ;
- Protectys Autonomie, contrat dépendance ;
- Résolys Obsèques Prestations, permettant de garantir le financement des obsèques avec un organisme de prestations funéraires.

Migration de systèmes informatiques

La migration de La Banque Postale a été réalisée à la date convenue et s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Cette dernière étape vient couronner par un succès le projet de migration de Bull vers IBM.

Cette opération d'envergure – la plus importante de ce type jamais réalisée en Europe – a permis de pérenniser le patrimoine applicatif et technique de CNP Assurances. Le dispositif de sécurité s'en trouve ainsi renforcé.

1.2 DEUXIÈME SEMESTRE

Annnonce de l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie

Le Conseil de surveillance réuni le 10 octobre a approuvé les modalités de l'acquisition par CNP Assurances de 49,9 % d'Écureuil Vie auprès du groupe des Caisses d'Épargne. Cette acquisition permet à CNP Assurances de contrôler à 100 % cette filiale déjà consolidée par intégration globale dans ses comptes et dont elle possédait déjà 50,1 %.

L'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie permet à CNP de consolider son modèle d'affaires sur l'assurance vie, qui est ainsi désormais identique entre ses deux partenaires principaux en France, le groupe des Caisses d'Épargne et La Banque Postale.

Dès l'acquisition, CNP Assurances bénéficie ainsi à 100 % dans son résultat net et dans sa valeur intrinsèque des fortes perspectives de croissance offertes par le réseau des Caisses d'Épargne en matière d'assurance vie, en particulier en termes de vente de produits en unités de compte.

Une structure commune de prestations de services va être créée entre le réseau des Caisses d'Épargne et CNP Assurances qui aura comme objet le soutien commercial et la formation. Elle reprendra une partie des attributions d'Écureuil Vie (essentiellement des fonctions commerciales), à l'exception des activités de gestion financière qui rejoignent CNP Assurances.

Cette opération, dont le principe avait été annoncé en mai 2006, a été réalisée en février 2007 par acquisition de titres détenus par le Groupe des Caisses d'Épargne pour un montant de 1 404,8 M€, coupon attaché. CNP Assurances

finance cette acquisition pour moitié par émission de dettes subordonnées et pour moitié par une augmentation de capital.

Le prix de cette acquisition a fait l'objet d'une attestation d'équité délivrée par un expert indépendant, la banque UBS Limited, dont les travaux ont été présentés au Conseil de surveillance de CNP.

Mise en place du financement de l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie

Cette opération est financée pour moitié (700 M€) par émission de dette subordonnée, et pour moitié par une augmentation de capital (700 M€).

Le financement équilibré entre dette subordonnée et augmentation de capital permet :

- de maintenir la marge de solvabilité hors plus-values latentes au ratio de 110 % ;
- de conserver un taux d'endettement mesuré comme le rapport entre dette subordonnée et exigence de marge de solvabilité réglementaire inférieur à 40 % ;
- de préserver le caractère relatif de l'opération en terme de bénéfice par action.

Approbation d'une augmentation de capital de 700 M€

Le financement par émission de nouvelles actions CNP Assurances a pris la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires existants. À cette fin, une Assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 22 novembre 2006, afin d'autoriser la Société à procéder à cette opération qui a été réalisée au mois de janvier 2007.

Cette assemblée a également voté une augmentation de capital de 7 M€ réservée aux salariés.

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été lancée le 8 janvier 2007 et a rencontré un grand succès : la demande totale s'est élevée à environ 1,3 Md€, soit un taux de souscription de 185 %. Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 699 613 108,65 €.



La Caisse des Dépôts et Sopassure ont suivi l'opération pour leur quote-part.

Le nombre d'actions de CNP Assurances a ainsi été porté à 148 537 823.

Émission de dette subordonnée

Pour financer notamment l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie, CNP Assurances a procédé à une émission de dette super subordonnée perpétuelle.

Cette émission, qui répond aux critères *tier one* de la nomenclature bancaire, a rencontré un vif succès auprès des investisseurs français et étrangers. Initialement prévue à 700 M€, l'opération a finalement porté sur 1 250 M€, compte tenu de la très forte demande qu'elle a suscitée, et des bonnes conditions de marché. L'émission a été largement sursouscrite.

Cette opération est intervenue juste après la notation financière AA (voir ci-après) avec perspective stable que CNP Assurances a obtenue de l'agence de notation Standard and Poor's, le 22 novembre 2006. Son succès confirme l'intérêt des investisseurs et leur confiance dans la solidité financière de CNP Assurances.

Par ailleurs, la filiale Écureuil Vie a également émis un emprunt subordonné perpétuel pour 108 M€.

Obtention d'une notation AA en solidité financière par l'agence de notation Standard and Poor's

Le 22 novembre 2006, l'agence Standard and Poor's a annoncé qu'elle venait d'attribuer une notation AA en solidité financière à CNP Assurances, assortie d'une perspective stable.

Standard and Poor's a indiqué que cette notation était "basée sur le très fort positionnement concurrentiel de CNP Assurances sur le marché français de l'assurance vie". L'agence cite, parmi les critères retenus : un

"modèle commercial unique et profitable", une "forte stratégie d'investissement", un "fort savoir-faire du Groupe en matière d'investissement et de gestion actif/passif".

La perspective stable reflète quant à elle les "forts liens financiers et opérationnels de CNP Assurances avec ses trois actionnaires, la Caisse des Dépôts, le Groupe Caisse d'Épargne et La Banque postale".

CNP Assurances se félicite de cette excellente notation parmi les meilleures des sociétés d'assurance européennes, qui reconnaît à la fois la pertinence et l'efficacité de son modèle d'affaires, sa solidité financière notamment à travers son expertise reconnue en gestion actif/passif, et la qualité des liens avec ses actionnaires. Cette notation, qui conforte la visibilité sur le Groupe, permettra notamment d'élargir les investisseurs potentiels de dette subordonnée.

Attribution gratuite d'actions CNP aux salariés

Dans le cadre de la résolution votée en 2005 par l'Assemblée générale, le Directoire de CNP Assurances a décidé le 5 juillet 2006 d'attribuer gratuitement des actions CNP Assurances aux salariés de CNP Assurances sous contrat de travail de droit français à durée indéterminée, en dehors des cadres de direction.

Acquisition de 94 % de Skandia Vida

CNP Assurances a annoncé la conclusion, le 20 décembre 2006, d'un accord avec Skandia Insurance Company Ltd ("Skandia", filiale de Old Mutual plc), pour le rachat de 94 % dans la société d'assurance espagnole Skandia Vida SA de Seguros y Reaseguros ("Skandia Vida") pour un montant de 76 M€.

Grâce à cette acquisition et conformément à sa stratégie de développement international principalement axée sur l'Europe du Sud, CNP Assurances, déjà implantée en Italie et au Portugal, entre sur le marché de l'assurance vie individuelle en Espagne.

Avec un encours de 1,7 milliard d'euros, un chiffre d'affaires de 0,3 milliard d'euros (chiffres au 31 décembre 2005), plus de 300 000 clients et un portefeuille de relations commerciales avec un réseau distributeur de Caisses

d'Épargne bien implantées sur le territoire espagnol, Skandia Vida a été valorisée à environ 82 M€, montant proche de l'actif net réévalué.

À travers l'achat de cette plate-forme de bancassurance vie, CNP Assurances poursuit deux orientations clés :

- développer les relations d'affaires avec les Caisses d'Épargne, un accent particulier étant mis sur les sept Caisses qui sont aujourd'hui actionnaires minoritaires de Skandia Vida et détiennent 6 % du capital ;
- renforcer et compléter la gamme des produits et services offerts par Skandia Vida en capitalisant notamment sur l'expertise de CNP Assurances dans les domaines de la prévoyance et de la retraite.

À un horizon de 5 ans, CNP Assurances a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires d'environ 500 M€, dont 30 % en prévoyance et retraite, avec un niveau de marge sur new business supérieur à la moyenne actuelle du Groupe.

Cette opération qui est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires requises en Espagne devrait être finalisée au cours du premier semestre 2007.

Renouvellement du partenariat jusqu'en 2015 avec le Crédit Immobilier de France

CNP Assurances et le Crédit Immobilier de France ont renouvelé jusqu'au 1^{er} janvier 2015 leur partenariat en assurance emprunteur et ont redéfini les modalités de cet accord pour cette période.

CNP Assurances se réjouit de la pérennité de ce partenariat et des orientations prises dans ce nouvel accord, notamment :

- la mise à disposition de l'ensemble des commerciaux de CNPNet, outil unique sur le marché dédié à l'assurance emprunteur qui permet aux conseillers de répercuter l'acceptation de l'assureur en temps réel dans plus de 70 % des cas ;
- la reprise, par CNP Assurances, de la partie de la gestion des sinistres jusque-là déléguée à notre partenaire ;
- l'évolution de la gamme afin d'offrir des produits plus adaptés aux différentes cibles de clientèle du Crédit Immobilier de France tout en maintenant l'indispensable mutualisation entre les assurés.

Le Crédit Immobilier de France, banque spécialiste du crédit immobilier aux particuliers avec 300 agences, représente une part de marché emprunteur d'environ 4,5%.

2_L'ACTIVITÉ

2.1_L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La croissance de l'économie mondiale s'est accélérée en 2006 pour atteindre 3,8 %. Elle a réussi à surmonter le ralentissement américain provoqué par la dégradation du marché de l'immobilier résidentiel.

L'accélération de l'activité dans les autres zones a plus que compensé le ralentissement américain. Les pays émergents sont restés les principaux contributeurs au dynamisme de l'économie mondiale, avec la Chine dont la croissance a dépassé 10 % en 2006.

Après sa vive poussée au printemps 2006, la croissance de la zone euro a cessé d'accélérer mais elle est restée ferme (+ 2,7 % au total en 2006 après + 1,4 % l'année précédente), recouvrant des situations hétérogènes entre les grands pays : consommation vigoureuse en France, hausse de l'investissement en Allemagne et en Espagne.

Le déroulement de l'année 2006 ne s'est pas effectué sans heurt. La première partie de l'année, riche en bonnes nouvelles économiques, a connu une hausse de l'inflation et des anticipations inflationnistes dans le sillage de la forte augmentation des prix du pétrole et, en conséquence, une attitude stricte des banquiers centraux.

La cristallisation des craintes inflationnistes suite à des chiffres d'inflation plus élevés qu'attendus a fait craindre une possible "surréaction" des banques centrales à la mi-mai.

Après cet épisode de volatilité des marchés, les perspectives économiques et monétaires se sont améliorées avec la conjonction de plusieurs événements : le ralentissement américain, la baisse marquée des prix du pétrole et des anticipations d'inflation, et l'arrêt des hausses de taux de la Banque fédérale américaine.

Les taux d'intérêt à long terme ont donc fortement progressé dans les principaux pays industrialisés au 1^{er} semestre 2006, du fait notamment de la hausse des anticipations d'inflation liées au choc pétrolier, de la hausse des taux directeurs et de la publication de données économiques meilleures que prévues, notamment aux États-Unis. Par la suite avec le reflux des prix de l'énergie, la pause dans le relèvement des taux opérés par les autorités américaines et la confirmation du ralentissement américain, les taux longs ont eu tendance à stagner, voire à baisser. Aux États-Unis, le taux des emprunts d'État à 10 ans est passé de 4,4 % en janvier 2006 à 5,1 % en juin puis est revenu à 4,6 % en novembre. La courbe des taux était clairement inversée aux États-Unis en novembre avec un écart de 45 points de base environ entre les rendements des titres publics à 3 mois et à 10 ans. Dans la zone euro, le rendement à 10 ans a suivi une trajectoire parallèle à celle du taux à 10 ans américain au 1^{er} semestre, passant de 3,4 % en janvier à 4,1 % en juin, mais s'est moins replié par la suite, du fait de la poursuite du resserrement monétaire dans la zone euro. La Banque Centrale Européenne s'est inquiétée de possibles effets de second tour du choc pétrolier. Elle a estimé par ailleurs que la croissance toujours très forte de la masse monétaire et des crédits présentait une menace sur la stabilité des prix à long terme, dans un contexte de marché immobilier toujours dynamique en Europe. Aussi, l'OAT 10 ans est passé de 3,30 % au 31 décembre 2005 à 3,99 % fin 2006.

Alors que les anticipations de croissance se sont un peu détériorées, les cours boursiers sont restés encore globalement bien orientés. Les indices boursiers avaient fortement chuté en mai et juin, suite à un redressement de l'inflation aux États-Unis. En juillet, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont également pesé sur l'évolution des cours. En revanche, depuis août et la pause dans la hausse des taux de la part des autorités monétaires américaines, les cours boursiers ont retrouvé une tendance à la hausse. Ainsi Paris progresse de 17,53 % en 2006 pour atteindre 5 541,76 points, l'ensemble des Bourses européennes de 16,49 % et New York de 16,29 %.

En France, entretenue par un taux de chômage en baisse et par la hausse du pouvoir d'achat, la consommation des ménages a continué à croître à un rythme soutenu. Alors qu'il avait nettement baissé entre 2004 et 2005, de 15,8 % à 15 %, le taux d'épargne des ménages connaît depuis une quasi-stabilité. Ainsi, il devrait se situer à 14,9 % au second semestre 2006 et à 14,7 % en moyenne sur 2006.

En 2006, les épargnants continuent à privilégier les placements peu exposés aux risques de marché : livrets bancaires et assurance vie. L'assurance vie a en outre profité de deux facteurs supplémentaires. D'abord la forte décollecte sur les plans d'épargne logement (PEL), liée à une rémunération peu attractive et surtout à la fiscalisation des revenus des PEL de plus de 12 ans. Cela a poussé de nombreux détenteurs à fermer leurs plans et à se reporter massivement sur des contrats d'assurance vie. Ensuite l'amendement Fourgous, permettant de transformer les contrats en euros en contrats multisupports sans perte d'antériorité fiscale. Cela, joint à des marchés boursiers bien orientés, favorise les contrats en unités de compte (UC).

Les placements liquides restent très élevés, du même ordre qu'en 2005. Les livrets bancaires demeurent favorisés, bénéficiant de la remontée des taux courts, avec un taux 3 mois à 3,70 % fin 2006 contre 2,50 % fin 2005. Les dépôts à terme et OPCVM monétaires connaissent un redressement assez net. Les flux sur livret A et assimilés sont faiblement positifs, mais la remontée du taux de rémunération de 2,25 % à 2,75 % au 1^{er} août 2006 a permis d'enrayer la décollecte. Les flux sur dépôts à vue se réduisent sensiblement, la hausse des taux courts accroissant le coût d'opportunité de détention de la monnaie. Les flux sur titres de marché restent du même ordre qu'en 2005. Les flux actions ne profitent guère de la bonne tenue des marchés boursiers, en partie du fait d'opérations de privatisation moins nombreuses.

2.2 L'ACTIVITÉ DE CNP ASSURANCES

En 2006, le chiffre d'affaires cumulé du Groupe est de 31 989,5 M€, en hausse de 20,6 % par rapport à 2005 et de 19,5 % à change constant et périmètre proforma. Il est également en hausse de 19,8 % à périmètre proforma et change courant, conformément à l'objectif de plus de 19 % annoncé le 8 janvier 2007 lors du lancement de l'opération

d'augmentation de capital dont les résultats ont été communiqués le 2 février dernier.

Les encours gérés par CNP Assurances hors participation différée aux bénéfices ont connu une progression annuelle au 31 décembre 2006 d'environ 10 %.

En France, le marché français de l'assurance vie-capitalisation s'établirait en normes françaises en 2006 selon les estimations de la FFSA à 141 Md€, en hausse de 17 % par rapport à 2005, et en croissance de 24 % sur la collecte nette.

Cette très forte croissance du marché français s'explique par des transferts importants de plans d'épargne logement à la suite de la nouvelle fiscalité des plans de plus de 10 et 12 ans. 44 % de ces flux, soit environ 11 Md€, auraient été transférés en 2006 sur l'assurance vie, représentant près de 9 points de croissance de la collecte. Des transferts Fourgous sont également comptabilisés à hauteur de 5 Md€, expliquant 4 points de croissance. La croissance de l'assurance vie est

de plus favorisée par la bonne tenue des marchés boursiers, qui a contribué à une forte croissance de la collecte sur les unités de compte en 2006 (+ 45 %).

La collecte cumulée de CNP Assurances en France sur le secteur vie-capitalisation en normes françaises progresse de 21,8 %, et de 22,2 % en collecte nette. Cette évolution très favorable intègre des transferts (2 262 M€) et versements ultérieurs (911 M€) sur la base de l'amendement Fourgous. Hors ces transferts, la collecte brute CNP vie-capitalisation progresse de 11 %, et 8,2 % si l'on exclut également les transferts de PEL réalisés par le réseau des Caisses d'Épargne au 1^{er} semestre (600 M€).

Par ailleurs, pour la CNP la collecte en UC en France est en croissance en 2006 à 3 975,6 M€ en IFRS (+ 36 % et 4 162 M€ en normes françaises). Au total, et grâce à l'intégration de la filiale italienne et au reclassement de certains produits au Brésil, la collecte en UC du Groupe s'élève à 7 244,4 M€, en hausse de 27,2 % sur un an.

Par secteur d'activité

Évolution générale

L'évolution totale en 2006 est la suivante en normes IFRS :

En M€ Chiffre d'affaires	31/12/2006	31/12/2005	Évolution (en %)
Épargne	25 687,0	20 935,6	+ 22,7
Retraite	2 148,1	1 947,9	+ 10,3
Prévoyance	1 449,5	1 286,9	+ 12,6
Couverture de prêts	2 112,3	1 843,2	+ 14,6
Frais de soins de santé	271,9	253,1	+ 7,4
Dommages aux biens	320,7	260,3	+ 23,2
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6

Caixa Seguros a reclassé 7 M€ au 31 décembre 2005 entre retraite et prévoyance (p/r CA publié au 31 décembre 2005).
CNP Capitalia Vita a reclassé 2,3 M€ au 31 décembre 2005 entre prévoyance et couverture de prêts (p/r CA publié au 31 décembre 2005).

À change constant et en rapportant au proforma 2005, les évolutions sectorielles sont très proches :

En M€	31/12/2006 à change constant ⁽¹⁾	31/12/2005 proforma ⁽²⁾	Évolution (en %) à change constant ⁽³⁾
Chiffre d'affaires			
Épargne	25 685,2	21 111,8	+ 21,7
Retraite	2 108,0	1 951,2	+ 8,0
Prévoyance	1 438,5	1 287,6	+ 11,7
Couverture de prêts	2 106,4	1 843,2	+ 14,3
Frais de soins de santé	271,9	253,1	+ 7,4
Dommages aux biens	307,7	260,3	+ 18,2
Total	31 917,6	26 707,2	+ 19,5

(1) Cours de change au 31 décembre 2005.

(2) CNP Capitalia à partir du 1^{er} janvier 2005.

(3) Évolution en % à change constant entre (1) et (2).

Cours moyen retenu : au 31 décembre 2006 1 € = 2,76801 BRL
 au 31 décembre 2005 1 € = 3,00259 BRL

La croissance est très élevée sur tous les secteurs d'activité.

Pour le secteur de l'épargne, l'activité est restée très soutenue au 4^e trimestre, ce qui porte la collecte à 25 687 M€ en 2006, en hausse de 22,7 % et de 21,7 % par rapport au proforma.

Le chiffre d'affaires des produits retraite en 2006 est de 2 148,1 M€ en hausse (+ 10,3 %), et de 8 % à change constant comparé au proforma 2005.

En France en 2006, la progression sur la retraite atteint 9,3 %, à 1 648,3 M€.

Le chiffre d'affaires des contrats retraite individuels lancés depuis 2004 s'élève à 385,3 M€ dont 140,1 M€ pour les PERP et Solésio Préfon.

Le chiffre d'affaires en prévoyance représente 1 449,5 M€ en 2006, en hausse de 12,6 % grâce notamment à une forte croissance sur Assurposte, sur les mutuelles et les collectivités locales.

Le chiffre d'affaires en IFRS couverture de prêts représente 2 112,3 M€ en 2006. Il progresse de 14,3 % à change constant par rapport au proforma 2005.

En France, la hausse de l'activité est de 10,3 %. Cette performance résulte du maintien du dynamisme du marché du crédit à la consommation et du crédit immobilier en France, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. L'activité s'est également développée avec le secteur des mutuelles.

Par ailleurs, **l'assurance emprunteur** démarrée en 2003 avec Cofidis hors de France représente en 2006 70,8 M€ (+ 30,2 %). Elle concerne sept pays européens.

Enfin, **les succursales italiennes et espagnoles** qui ont démarré leur activité en 2005, ont quintuplé leur activité et contribué pour 51,5 M€ au chiffre d'affaires de CNP Assurances.

Le chiffre d'affaires de l'activité **frais de soins de santé** représente 271,9 M€ (+ 7,4 %).

Enfin, l'activité **dommages aux biens** représente 320,7 M€. Elle concerne uniquement les filiales portugaises (142,9 M€) et brésiliennes (177,8 M€) et progresse de 23,2 % et de 18,2 % à change constant comparé au proforma.

Par pays et par réseau distributeur

En France

Le chiffre d'affaires France s'établit pour 2006 à 27 889 M€ en IFRS (contre 28 075,7 M€ en normes françaises), en croissance de 20,6 %. Le secteur vie-capitalisation progresse de 21,8 %.

Les transferts liés à l'amendement Fourgous des mono-supports vers des contrats multisupports ont commencé à la fin du second trimestre et représentent 1 324 M€ au 4^e trimestre 2006, et au total en 2006 environ 2 262,3 M€ comptabilisés dans le chiffre d'affaires dont 23 % d'UC, auquel il faut ajouter des versements ultérieurs d'environ 911 M€. Le chiffre d'affaires croît en 2006 de 10,8 % en France hors transferts Fourgous, et de 8,2 % hors transferts PEL (600 M€) et Fourgous.

Le chiffre d'affaires en UC en 2006 est de 3 975,6 M€, et continue de progresser (+ 36,4 %) à un rythme proche du marché français (+ 45 %). Sur l'ensemble des trois réseaux individuels, le taux d'UC rapporté au chiffre d'affaires épargne et retraite se situe à 17 % fin 2006 contre 15 % au 31 décembre 2005.

Le chiffre d'affaires réalisé par **La Banque Postale** au 4^e trimestre 2006 est de 3 640,3 M€ en IFRS, en hausse de 56,2 % par rapport au 4^e trimestre 2005 et de 12 101,5 M€ en 2006 (+ 36,5 %). La collecte nette progresse de 32,6 %. Cette performance, notamment depuis le second trimestre, s'est faite sans transferts organisés de PEL mais grâce à des transferts Fourgous (1 816 M€ dont 404,6 M€ en UC) et des versements complémentaires liés à ces transferts (estimés à 868 M€). Hors ces transferts, la croissance reste très élevée sur l'année (+ 16 %). Par ailleurs, le produit haut de gamme Ascendo a connu une forte progression avec une part d'UC significative. Au total, la collecte sur les supports en unités de compte a progressé de 62,8 % en 2006 et atteint 1 566,2 M€, ce qui correspond à 13,1 % de la collecte d'épargne et de retraite. De plus, les ventes de contrats de

prévoyance représentent un chiffre d'affaires d'Assurposte d'environ 200 M€ (dont 50 % consolidé par la CNP), en hausse d'environ 30 %. L'ensemble des produits retraite représente un chiffre d'affaires de 342,4 M€ en 2006, en croissance de 9 %.

Les Caisses d'Épargne réalisent une collecte de 10 741,3 M€ en IFRS sur l'ensemble de l'année 2006, en hausse de 9,9 % par rapport à 2005. La collecte nette progresse de 11 %. Après un premier trimestre très soutenu (4 183 M€), l'activité s'est ralentie et notamment au 4^e trimestre en raison de la forte mobilisation du réseau sur la vente des titres Natixis et en comparaison d'un 4^e trimestre 2005 très élevé. Au total, la croissance de l'activité en 2006 s'explique notamment par des transferts de PEL, essentiellement réalisés au premier semestre (estimés à environ 600 M€), et relativement peu de transferts Fourgous (180,9 M€) auxquels se sont ajoutés 25 M€ de versements ultérieurs.

Les produits multisupports progressent fortement, et notamment les produits d'épargne haut de gamme, Nuances Plus et Nuances Privilège qui continuent leur développement avec des taux d'UC élevés (37 %).

En conséquence, la collecte d'épargne en unités de compte a progressé (+ 23,1 %) ; elle a représenté 2 132,4 M€, soit 20,6 % du chiffre d'affaires de l'épargne et de la retraite en 2006.

Les campagnes de transfert Fourgous, essentiellement sur Initiatives Transmission, ont démarré fin juin et ont représenté 180,9 M€ de transferts dont 29 % en UC.

Enfin, sur le secteur de la prévoyance de très bonne performance ont été réalisées depuis le début de l'année sur la gamme Garantie Urgence et Garantie Famille (90 000 contrats). L'assurance emprunteur a progressé de 12 % à 344 M€, soutenue par des actions de formation et d'animation commerciale. Le déploiement de CNPNet, outil de délégation à l'entrée dans l'assurance, devrait être achevé au 1^{er} semestre 2007.

Le réseau **CNP Trésor** enregistre un chiffre d'affaires sur l'année 2006 de 982,5 M€ (+ 24,2 %), et de 1 007 M€ en normes françaises. La bonne performance du second



semestre inclut les résultats très satisfaisants sur la campagne de transfert Fourgous (265,3 M€), dont 24,6 % d'UC et 19 M€ de versements ultérieurs. Par ailleurs, la collecte en UC a fortement crû en un an (+ 70,6 %) et a ainsi représenté 199,2 M€ en 2006, soit 20,9 % du chiffre d'affaires de l'épargne et de la retraite. Cette très forte progression sur les UC a été obtenue notamment grâce à des offres à fenêtre et le lancement d'un nouveau contrat multi-support haut de gamme Horizon Performance.

Les établissements financiers enregistrent en France en 2006 un chiffre d'affaires de 1 278,1 M€, soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2005. CNP Assurances et Crédit Immobilier de France ont signé en décembre 2006 les conventions qui renouvellent leur partenariat en assurance des emprunteurs jusqu'en 2015.

Le secteur des mutuelles enregistre en 2006 un chiffre d'affaires de 961,1 M€, en hausse de 39,7 % par rapport à 2005. La forte croissance provient des secteurs épargne retraite et couverture de prêts, notamment grâce à la réassurance du portefeuille de rentes d'une mutuelle du secteur privé, et au 4^e trimestre 2006 le lancement d'une activité de retraite avec les sapeurs-pompiers volontaires.

Enfin, **les entreprises et les collectivités locales** enregistrent une collecte de 1 684,7 M€ contre 1 722,2 M€ en 2005, qui avait enregistré un contrat très important dans le secteur des entreprises.

La rubrique Autres Pôles de développement en France, qui comprend l'activité de vente directe et celle d'autres réseaux, représente 139,8 M€ en 2006, stable par rapport à 2005.

Hors de France

L'activité réalisée hors de France représente en 2006 un chiffre d'affaires de 4 100,5 M€, soit une très forte croissance de 20,5 % par rapport à l'année précédente et 12,5 %

à change constant par rapport au proforma 2005, c'est-à-dire en intégrant l'activité de CNP Capitalia Vita depuis le 1^{er} janvier 2005.

En Europe

Au Portugal, le chiffre d'affaires en 2006 des sociétés Global et Global Vida représente 185,3 M€, en légère hausse (+ 2,6 %).

Les performances du Groupe sont bonnes sur le secteur non-vie relativement au marché (+ 5 %), grâce aux branches incendie (+ 7,7 %) et santé (+ 24,5 %).

En Italie, CNP Capitalia Vita opère sur un marché d'assurance vie italien qui est toujours en recul sur les onze premiers mois 2006 (- 8,7 %), à 49,7 Md€ d'après les premières estimations. Les polices traditionnelles baissent sensiblement de 15 %. Les UC sans garantie progressent rapidement (+ 20 %). La bancassurance, qui représente 75 % du marché de l'assurance vie italienne, est en repli de 10,8 %. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de CNP Capitalia Vita consolidé est de 2 901,6 M€ contre 2 445,4 M€ en 2005 (18,7 %). Même par rapport au chiffre proforma 2005 (2 625,7 M€), l'activité est en hausse (+ 10,5 %). Cette progression résulte d'une part d'une animation continue de la force de vente et d'autre part d'un effort commercial sur les produits en UC (hors index), qui progressent de 63 % et représentent plus de 20 % de la production nouvelle, soit une collecte de 617 M€. Un cinquième de cette production provient d'une offre UC haut de gamme. Un nouveau produit multisupport a été lancé en octobre 2006 dans le réseau Banco di Sicilia.

Les secteurs de la prévoyance et de la couverture de prêts ont presque triplé sur un an et représentent respectivement 10,5 M€ et 14 M€ en 2006.

L'activité des succursales à l'étranger en assurance emprunteur et celles en accompagnement de clients français à l'étranger (Cofidis) ont représenté 122,3 M€, soit deux fois plus qu'il y a un an.

En Amérique latine

Au Brésil, l'activité de Caixa Seguros représente un chiffre d'affaires en 2006 de 887,5 M€, 2 456,6 MBRL (+ 25,5 % en euros et + 15,3 % à change constant).

Tous les secteurs sont en progression en monnaie locale :

- l'épargne est en hausse de + 11,5 %, avec notamment un fort développement des produits à primes mensuelles ;
- la prévoyance est tirée par la forte croissance du portefeuille d'assurance décès en cas d'accident automobile ;

- l'assurance emprunteur est toujours en forte croissance (+ 29,3 %) grâce au dynamisme de la production de crédits immobiliers du réseau bancaire Caixa Economica Federal ;
- la hausse de l'activité dommages (+ 33,2 %) concerne les segments automobile et multirisque habitation.

Enfin, le réexamen de la classification euro/UC effectué au printemps 2006 pour le calcul de l'embedded value, a conduit à comptabiliser en UC certains produits. La collecte en UC est de 452,4 M€ en 2006, en hausse de 15,9 % sur un an.

Chiffre d'affaires au 31 décembre 2006

Chiffre d'affaires consolidé de CNP Assurances par centre de partenariat

	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %
La Banque Postale	12 101,5	8 865,4	+ 36,5	12 111,9	8 876,3	+ 36,5
Caisses d'Épargne	10 741,3	9 774,5	+ 9,9	10 746,6	9 779,4	+ 9,9
CNP Trésor	982,5	790,8	+ 24,2	1 006,9	798,5	+ 26,1
Établissements financiers France ⁽¹⁾	1 278,1	1 143,9	+ 11,7	1 278,1	1 143,9	+ 11,7
Mutuelles	961,1	687,8	+ 39,7	961,1	687,8	+ 39,7
Entreprises et collectivités locales	1 684,7	1 722,2	- 2,2	1 831,3	1 816,2	+ 0,8
Autres (France)	139,8	140,7	- 0,6	139,8	140,7	- 0,6
Total France	27 889,0	23 125,3	+ 20,6	28 075,7	23 242,8	+ 20,8
Global (Portugal)	185,3	180,6	+ 2,6	185,3	180,6	+ 2,6
CNP Seguros de Vida (Argentine) ⁽²⁾	3,7	3,4	+ 10,5	3,7	3,4	+ 10,5
Caixa Seguros (Brésil) ⁽²⁾	887,5	707,3	+ 25,5	1 086,2	869,3	+ 25,0
CNP Capitalia Vita (Italie) ⁽³⁾	2 901,6	2 445,4	+ 18,7	3 059,6	2 535,6	+ 20,7
Établissements financiers étrangers	70,8	54,4	+ 30,2	70,8	54,4	+ 30,2
Succursales	51,5	10,3	+ 400,1	51,5	10,3	+ 400,1
Autres (étranger)	0,1	0,3	- 64,5	0,1	0,3	- 64,5
Total étranger	4 100,5	3 401,6	+ 20,5	4 457,2	3 653,8	+ 22,0
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6	32 532,9	26 896,5	+ 21,0

(1) Hors Cofidis étranger.

(2) Cours de change moyen retenu

Argentine : 1 € = 3,88218 pesos

Brésil : 1 € = 2,76801 BRL

(3) CNP Capitalia Vita est consolidée depuis le 18 février 2005.

Chiffre d'affaires en unités de compte

	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %
La Banque Postale	1 566,2	961,8	+ 62,8	1 576,6	972,7	+ 62,1
Caisses d'Épargne	2 132,4	1 725,0	+ 23,6	2 137,7	1 729,8	+ 23,6
CNP Trésor	199,2	116,8	+ 70,6	223,6	124,5	+ 79,6
Autres	63,2	64,6	- 2,1	63,2	64,6	- 2,1
Total individuel France	3 961,0	2 868,1	+ 38,1	4 001,1	2 891,6	+ 38,4
Collectif France	14,6	46,5	- 68,6	161,1	136,0	+ 18,5
Total France	3 975,6	2 914,5	+ 36,4	4 162,3	3 027,6	+ 37,5
CNP Capitalia Vita ⁽¹⁾	2 816,4	2 389,3	+ 17,9	2 974,3	2 479,5	+ 20,0
Caixa Seguros ⁽²⁾	452,4	390,5	+ 15,9	452,4	390,5	+ 15,9
Total étranger	3 268,8	2 779,7	+ 17,6	3 426,7	2 870,0	+ 19,4
Total UC	7 244,4	5 694,3	+ 27,2	7 589,0	5 897,5	+ 28,7

(1) CNP Capitalia Vita à compter du 18 février 2005.

(2) Reclassement des produits VGBL et PGBL en UC pour 390,5 M€ au 31 décembre 2005.

Chiffre d'affaires par pays (évolution)

	Normes IFRS						
	31/12/2006	31/12/2005	Évolution	31/12/2006 Change constant ⁽³⁾	Évolution	31/12/2005 Proforma ⁽⁴⁾	Évolution à change constant et périmètre proforma
	En M€	En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %
France	27 889,0	23 125,3	+ 20,6	27 889,0	+ 20,6	23 125,3	+ 20,6
Italie ⁽¹⁾	2 958,8	2 460,1	+ 20,3	2 958,8	+ 20,3	2 640,4	+ 12,1
Portugal	210,6	197,8	+ 6,5	210,6	+ 6,5	197,8	+ 6,5
Brésil	887,5	707,3	+ 25,5	815,4	+ 15,3	707,3	+ 15,3
Argentine	3,7	3,4	+ 10,5	3,9	+ 17,7	3,4	+ 17,7
Autres Europe ⁽²⁾	39,9	33,0	+ 20,8	39,9	+ 20,8	33,0	+ 20,8
Sous-total hors France	4 100,5	3 401,6	+ 20,5	4 028,6	+ 18,4	3 581,9	+ 12,5
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6	31 917,6	+ 20,3	26 707,2	+ 19,5

(1) Depuis le 18 février 2005, CNP Capitalia Vita.

(2) Succursales en Espagne et Cofidis Espagne, Belgique, République tchèque, Grèce et Hongrie.

(3) Cours de change au 31 décembre 2005.

(4) CNP Capitalia Vita à partir du 1^{er} janvier 2005.

Décomposition par catégorie d'assurance

	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %	31/12/2006 En M€	31/12/2005 En M€	Évolution En %
Assurances individuelles	27 165,7	22 269,3	+ 22,0	27 562,4	22 545,0	+ 22,3
Assurances collectives	4 823,8	4 257,6	+ 13,3	4 970,4	4 351,6	+ 14,2
Total	31 989,5	26 526,9	+ 20,6	32 532,9	26 896,5	+ 21,0

Reclassement de 0,4 M€ sur CNP Seguros entre assurances individuelles et collectives au 31 décembre 2005, en FRGAAP et en IFRS (p/r au CA publié au 31 décembre 2005).

Chiffre d'affaires par pays et segment de marché

En M€	En normes IFRS en 2006													
	Épargne		Retraite		Prévoyance		Couverture de prêts		Santé		Dommages aux biens		Total	
	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.	2006	% Évol.
France	22 780,0	23,3	1 648,3	9,3	1 297,3	9,9	1 894,0	10,3	269,4	7,3	0,0	NS	27 889,0	20,6
Italie ^(1 et 2)	2 842,3	18,2	34,8	2,4	10,9	166,8	70,8	322,5	0,0	NS	0,0	NS	2 958,8	20,3
Portugal ⁽³⁾	37,9	- 5,0	0,0	NS	2,0	- 10,1	25,3	47,3	2,5	24,5	142,9	4,7	210,6	6,5
Autres (Europe) ⁽⁴⁾	0,0	NS	0,0	NS	0,0	NS	39,9	20,8	0,0	NS	0,0	NS	39,9	20,8
Brésil ⁽⁵⁾	25,1	20,7	465,1	14,6	137,3	40,3	82,3	39,5	0,0	NS	177,8	43,6	887,5	25,5
Argentine	1,7	12,8	0,0	NS	2,0	6,7	0,0	NS	0,0	NS	0,0	NS	3,7	10,5
Sous-total hors France	2 907,0	17,8	499,8	13,6	152,2	43,5	218,3	73,3	2,5	24,5	320,7	23,2	4 100,5	20,5
Total	25 687,0	22,7	2 148,1	10,3	1 449,5	12,6	2 112,3	14,6	271,9	7,4	320,7	23,2	31 989,5	20,6

(1) Succursale Italie + Cofidis Italie pour le segment "Couverture de prêts".
(2) CNP Capitalia Vita a reclassé 2,3 M€ au 31 décembre 2005 entre prévoyance et couverture de prêts (p/r CA publié au 31 décembre 2005).
(3) Global et Cofidis Portugal pour le segment couverture de prêts.
(4) Succursales Espagne et Cofidis Europe (hors Italie et Portugal).
(5) Caixa Seguros a reclassé 7 M€ au 31 décembre 2005 entre retraite et prévoyance (p/r CA publié au 31 décembre 2005).

Chiffre d'affaires Caixa Seguros (Brésil)

En millions de reais (BRL)	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2006	31/12/2005	Évolution En %	31/12/2006	31/12/2005	Évolution En %
Segment de marché						
Épargne	69,5	62,3	+ 11,5	619,5	549,2	+ 12,8
Retraite	1 287,1	1 220,8	+ 5,4	1 287,1	1 220,8	+ 5,4
Prévoyance	380,0	294,3	+ 29,1	380,0	294,3	+ 29,1
Couverture de prêts	227,8	176,1	+ 29,3	227,8	176,1	+ 29,3
Dommages IARD	492,2	369,6	+ 33,2	492,2	369,6	+ 33,2
Total	2 456,6	2 123,2	+ 15,7	3 006,6	2 610,0	+ 15,2

Caixa Seguros a reclassé 20,8 MBRL au 31 décembre 2005 entre retraite et prévoyance (p/r CA publié au 31 décembre 2005).
Cours de change moyen retenu 1 € = 2,76801 BRL.

Chiffre d'affaires CNP Capitalia Vita (Italie)

Année complète

En M€	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %
Segment de marché						
Épargne	2 842,3	2 581,5	+ 10,1	3 000,2	2 683,9	+ 11,8
Retraite	34,8	37,3	– 6,9	34,8	37,3	– 6,9
Prévoyance	10,5	4,5	+ 132,7	10,5	4,5	+ 132,7
Couverture de prêts	14,0	2,3	+ 505,4	14,0	2,3	+ 505,4
Total	2 901,6	2 625,7	+ 10,5	3 059,5	2 728,0	+ 12,2

CNP Capitalia Vita a reclassé certains produits de prévoyance en couverture de prêts au 31 décembre 2006.
Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 a été retraité en conséquence (2,3 M€).

Chiffre d'affaires CNP Capitalia Vita au 31 décembre 2006

À partir du 18 février 2005 pour 2005

En M€	Normes IFRS			Normes françaises		
	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %	31/12/2006	31/12/2005	Évolution en %
Segment de marché						
Épargne	2 842,3	2 405,3	+ 18,2	3 000,2	2 495,5	+ 20,2
Retraite	34,8	34,0	+ 2,4	34,8	34,0	+ 2,4
Prévoyance	10,5	3,8	+ 175,9	10,5	3,8	+ 175,9
Couverture de prêts	14,0	2,3	+ 505,4	14,0	2,3	+ 505,4
Total	2 901,6	2 445,4	+ 18,7	3 059,5	2 535,6	+ 20,7

CNP Capitalia Vita a reclassé certains produits de prévoyance en couverture de prêts au 31 décembre 2006.
Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 a été retraité en conséquence (2,3 M€).

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01 du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurance

sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (*cf. annexes aux comptes consolidés*).

Formation du résultat

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

En M€	31/12/2006	31/12/2005 Proforma ⁽¹⁾	Évolution Total 2006/2005
Chiffre d'affaires	31 989,5	26 526,9	20,6 %
Passifs relatifs aux contrats (hors participation aux bénéfices différée)	217 543,7	197 848,7	10 %
Frais de gestion ⁽²⁾	695,1	644,1	7,9 %
Résultat opérationnel	1 803,9	1 684,7	7,1 %
Impôt sur les bénéfices	314,7	453,0	- 30,5 %
Intérêts minoritaires	285,0	190,1	+ 49,9 %
Résultat net part du Groupe	1 145,3	969,6	18,1 %
Résultat net courant ⁽³⁾	948,3	769,6	23,2 %

(1) Suite à la position de l'IFRIC de novembre 2006, certains titres subordonnés ont été reclassés en capitaux propres. La charge d'intérêt sur ces titres n'est par conséquent pas traitée par résultat mais par capitaux propres.
(2) Hors frais de personnel du réseau CNP Trésor : 32 M€ au 31 décembre 2006 et 29,7 M€ au 31 décembre 2005.
(3) Résultat net courant : résultat net part du Groupe retraité de l'effet de la réévaluation (58 M€ en 2006 ; 200 M€ en 2005) et de l'impact de la Loi de Finances (139 M€ en 2006).

Le **chiffre d'affaires** progresse de 20,6 % et de 19,5 % à périmètre et change constants (cf. commentaires au paragraphe 2.2).

Les **encours** gérés ont connu une progression (hors participation aux bénéfices différée) de 10 %.

Leur évolution résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés, des sorties de contrats et de la participation aux bénéfices différée passive nette qui correspond à la part des plus-values non réalisées attribuables aux assurés en application des principes de la comptabilité reflet.

Les **charges des prestations des contrats** qui recouvrent les prestations d'assurance, la variation des provisions techniques et la participation des assurés aux résultats, s'inscrivent en hausse de 12,2 % par rapport à l'année 2005. Cette évolution tient compte de la charge de participation aux bénéfices différée résultant de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (instruments classés en titres de transaction) et des mouvements de provisions pour dépréciation des titres dont la variation de juste valeur passe par capitaux propres (titres disponibles à la vente), mais pour lesquels les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat.

Rapportées à l'exercice 2006, les prestations payées, qui comprennent les charges de gestion liées à leur règlement, connaissent une progression de 25,1 %. Rapportées aux passifs des contrats (hors participation aux bénéfices différée), elles représentent 8,4 % contre 7,7 % pour l'exercice précédent. L'ensemble des revenus affectés aux contractants – intérêts contractuels garantis et participations aux bénéfices – s'élève en 2006 à 8,3 Md€, 7,8 Md€ déduction faite de la charge de participation aux bénéfices différée.

Les **produits financiers** nets de charges hors coût de l'endettement s'élèvent à 12,2 Md€ et sont en légère baisse (- 1,6 %) par rapport à la période précédente, en raison de la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (2 milliards d'euros contre 3,4 Md€ l'exercice précédent).

Les **frais de gestion** (hors frais du réseau CNP Trésor de 32 M€) qui sont classés selon leur destination dans les différents postes du compte de résultat s'élèvent à 695,1 M€. L'évolution est de 7,9 % à change courant et s'élève à 5,8 % à périmètre et change constants. Les frais de gestion regroupent les frais d'acquisition, d'administration, les frais de gestion des sinistres et des placements et les autres charges techniques.



Le montant des **commissions** versées aux apporteurs s'élève à 2 277,7 M€, en croissance de 32 %. Le taux de progression est supérieur à leur base, qui est formée essentiellement du chiffre d'affaires et des encours, en raison des nouveaux accords de commissionnements en assurance individuelle et de l'évolution de la rémunération de certains partenaires en assurance collective sous forme de commissions plutôt que sous forme de participation aux bénéfices.

Le **résultat opérationnel**, qui correspond essentiellement au solde du chiffre d'affaires, des charges des prestations des contrats, des produits financiers nets, des charges de gestion et commissions, s'élève à 1 803,9 M€. Hors effet de la réévaluation des actifs – incidence de la variation de juste valeur des titres de transaction, des mouvements de provisions pour dépréciation des titres disponibles à la vente et de la charge de participation aux bénéfices en découlant par application du principe de la comptabilité reflet –, soit 106 M€ en 2006 contre 275 M€ en 2005, le résultat opérationnel 2006 atteint 1 700 M€ contre 1 410 M€ en 2005, soit une croissance de 20,6 %.

L'**impôt sur les bénéfices** diminue de 30,5 % entre 2005 et 2006. La charge d'impôt comprend l'impôt différé net relatif à la variation de juste valeur des titres de transactions, aux mouvements de provisions concernant les titres disponibles à la vente et à la participation aux bénéfices différée qui en résulte. La baisse de la charge fiscale est principalement due aux effets de la Loi de Finances qui a supprimé le bénéfice du taux réduit (15,5 %) sur les plus-values supérieures à 22,8 M€ pour les participations détenues à moins de 5 %. Avec un double effet sur les comptes, pour un solde positif sur le résultat de + 183 M€ :

- la dette fiscale sur les OPE en sursis d'imposition passe de 15,5 % à 34,4 % (impact : - 82 M€) ;
- la créance sur les titres ayant donné lieu à *impairment* passe de 15,5 % à 34,4 % (impact : + 265 M€).

Hors ces effets de la loi de finances, le taux d'impôt sur les sociétés ressort à 29,3 % en 2006, à un niveau proche de 2005 (28,4 %).

Après prise en compte de la charge fiscale, et de la quote-part de résultat dans les entreprises intégrées, le résultat net de l'ensemble consolidé total progresse de 23,3 %.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 285 M€. Retraités des effets de la Loi de Finances, les intérêts minoritaires s'élèvent à 240 M€, en progression de 26 %, en raison des bonnes performances sur Caixa Seguros et Écureuil Vie.

Le **bénéfice net consolidé part du Groupe** de l'exercice 2006, (après déduction des intérêts minoritaires), s'établit à 1 145,3 M€, en progression de 18,1 % par rapport au résultat 2005 proforma. Un résultat proforma a été réalisé au titre de 2005 du fait du changement de classement de certains titres super subordonnés jusque-là classés en dette, désormais classés en capitaux propres suite à la clôture des débats de l'IFRIC en novembre 2006. Ce retraitement a eu un effet positif sur le résultat 2005 publié (952,3 M€) de 17,3 M€, portant à 969,6 le résultat proforma 2005.

Le **résultat net courant** correspond au résultat net part du Groupe (RNPG 2006 = 1 145 M€) retraité des éléments exceptionnels, tels que la réévaluation (effet positif sur RNPG : 58 M€ en 2006 contre 200 en 2005) et la Loi de Finances (effet positif sur le RNPG : + 139 M€). Le résultat net courant ressort par conséquent à 948,3 M€, en croissance de 23,2 % par rapport à l'an passé (769,6 M€).

Bilan consolidé au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, le total du bilan consolidé s'élève à 263,3 Md€ au total contre 241,6 Md€ au 31 décembre 2005, soit une progression de 9 %.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 229,7 Md€, en augmentation de 8,1 % par rapport au 31 décembre 2005 ; cette progression provient à la fois de l'accroissement des provisions mathématiques, des

participations aux bénéfices accordées et du jeu de participation aux bénéfices différée passive nette comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur. Hors variation de PB différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 10 %.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 10 396 M€, en forte progression par rapport au proforma 2005 (+ 18,6 %). Les capitaux propres comportent les titres super subordonnés (TSS), désormais classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006. Par conséquent, les capitaux propres 2005 proforma qui ont été accrus des émissions de TSS antérieures au 31 décembre 2005, s'élevant à 635 M€, portant ainsi les capitaux propres de 8 132 M€ (publié 2005) à 8 767 M€ (proforma 2005). Sur 2006, la forte croissance des capitaux propres (+ 18,6 %, soit + 1 629 M€) s'explique par le résultat 2006 (+ 1 145 M€), les dividendes distribués (- 264 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (- 569 M€ après la Loi de Finances ; + 588 M€ avant la Loi de Finances) et les nouvelles émissions de TSS (+ 1 410 M€).

La progression de la dette subordonnée et super subordonnée qui s'élève à 4 069,3 M€ au 31 décembre 2006 contre 2 551 M€ à la clôture de l'exercice précédent résulte principalement des émissions de TSS destinées notamment à participer au financement de l'acquisition de la part des minoritaires d'Écureuil Vie.

Couverture de la marge de solvabilité

Le calcul de marge de solvabilité, effectué sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de contrôle

des assurances et des mutuelles, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert 3,2 fois en prenant en compte les plus-values non réalisées et les titres subordonnés, et déduction faite des éléments incorporels. Hors plus-values non réalisées, la couverture s'élève à 126 %, contre 111 % au 31 décembre 2005. L'évolution du taux de couverture provient des nouvelles émissions de titres subordonnés, dont notamment celles réalisées dans la perspective de l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie. Après augmentation de capital (0,7 Md€) et acquisition des 49,9 % d'Écureuil Vie réalisés au premier trimestre 2007 (1,4 Md€), le taux de couverture de la marge – hors plus-values latentes – ressort à 117 %.

Évolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurances du groupe CNP au 31 décembre 2006 atteignent 249,8 Md€, en progression de 9,2 % par rapport au 31 décembre 2005.

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des placements conservés jusqu'à l'échéance et des placements immobiliers n'entrant pas en représentation des contrats en unités de compte, qui sont enregistrés au coût amorti.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2006, 69,6 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 28%, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement et les prêts) 2,4 %.

4_COMPOTES SOCIAUX DE CNP ASSURANCES

Chiffre d'affaires

La progression des unités de compte caractérise l'activité des assurances individuelles. Le chiffre d'affaires des assurances collectives bénéficie de la faiblesse des taux d'intérêt qui dynamise le marché du crédit et d'une croissance de la retraite collective.

En M€	31/12/2006	31/12/2005	2006/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires assurances individuelles	12 715	9 328	+ 36,3 %	8 013
Chiffre d'affaires assurances collectives	2 776	2 411	+ 15,1%	2 391
Total	15 491	11 739	+ 32,0 %	10 404

Assurances individuelles

L'activité du réseau de La Banque Postale a connu une vive progression des unités de compte UC (+ 60 %), que ce soit au travers de la nouvelle gamme Vivaccio, qui a permis à la fois de rajeunir l'âge moyen des souscripteurs et d'accroître les versements réguliers notamment en unités de compte, ou par le biais du produit haut de gamme Ascendo.

Les objectifs fixés lors du lancement en test de Vivaccio ont été dépassés.

Dans le réseau CNP Trésor, la collecte en UC a progressé de près de 80 % grâce aux offres à fenêtres et au lancement

du nouveau contrat multisupport haut de gamme Horizon Performance.

Assurances collectives

L'activité de garantie décès des contrats emprunteurs continue d'être portée par une conjoncture favorable aux acquisitions immobilières et au crédit à la consommation. L'évolution du chiffre d'affaires de la retraite résulte notamment de la couverture de retraite des sapeurs-pompiers volontaires et de la réassurance du portefeuille de rentes d'une mutuelle.

En M€	31/12/2006	31/12/2005	% d'évolution	31/12/2004
Décès	1 544	1 339	+ 15,3 %	1 240
Retraite	1 215	1 048	+ 15,9 %	1 133
Dommages corporels	17	24	- 29,2 %	18
Total	2 776	2 411	+ 15,1 %	2 391

Résultat

Le résultat net de CNP Assurances s'élève à 553,6 M€ contre 605,1 M€ en 2005.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 5 408,6 M€ au 31 décembre 2006, contre 5 078,5 M€ au 31 décembre 2005.

Activité des principales filiales consolidées

Écureuil Vie

Le chiffre d'affaires d'Écureuil Vie, qui s'élève à 10 355,9 M€, est en progression de 9,9 % sur le niveau atteint l'exercice précédent. L'activité est portée par les produits multi-support Nuances 3D, Nuances Plus et Nuances Privilège, qui connaissent une proportion élevée de versements en unités de compte.

Les produits de prévoyance poursuivent leur développement, notamment Ricochet, le produit d'entrée de gamme destiné aux jeunes épargnants, lancé en 2005.

Le résultat net d'Écureuil Vie s'établit à 196,1 M€.

Caixa Seguros

Le chiffre d'affaires du groupe Caixa Seguros avec Consorcios s'élève à 3 257,4 millions de reals en normes locales, en progression de 20,2 %. Dans un marché très concentré puisque les 10 premiers assureurs représentent 79 % du marché et en nette progression (+ 13 % en 2006), la part de marché du groupe Caixa Seguros s'établit à 4,9 %, en hausse de 0,3 point par rapport à 2005.

Le résultat net du groupe Caixa Seguros (y compris Consorcios) atteint 471 MBRL en normes locales, en hausse de 21 % par rapport à l'année précédente, grâce notamment à la croissance des résultats techniques de Caixa Seguros et à la bonne performance de Caixa Consorcios.

CNP IAM

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 1 857 M€, soit + 11,7 % par rapport à 2005.

Le résultat atteint 66,5 M€ au 31 décembre 2006, contre 54,7 M€ sur l'exercice précédent.

CNP Capitalia Vita

Sur un marché de l'assurance vie en repli, CNP Capitalia Vita poursuit sa croissance.

En 2006, selon l'estimation de production nouvelle d'Iama, le marché italien de l'assurance vie a reculé de 4 % par rapport à 2005. Avec une production nouvelle de 2 831 M€, en croissance de 14 % par rapport à 2005 en année pleine, CNP Capitalia Vita surperforme nettement le marché et atteint une part de marché de 4,9 % à fin 2006, soit un gain de près d'un point en un an. Sur le marché de la bancassurance, la position de CNP Capitalia Vita atteint 6,5 %, en croissance de plus d'un point.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 40,7 M€ en normes locales.

5_PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe CNP Assurances poursuivra son développement tout en préservant sa rentabilité :

- en accroissant dans le domaine de l'épargne la part des produits en unités de compte principalement en France et en Italie, si l'évolution des marchés financiers reste favorable ;
- en mettant l'accent sur la commercialisation des produits de prévoyance individuelle sur les marchés où CNP Assurances est déjà présente ;
- en renforçant sa présence sur la couverture de prêts en France, au Brésil et en Europe par le biais de succursales en Italie et en Espagne.

6_LE CONTRÔLE INTERNE

6.1_LE DISPOSITIF GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus de contrôle et de maîtrise des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- réalisation et optimisation des opérations conduites par la Société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'entreprise ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

6.1.1_Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de CNP Assurances s'appuie sur le référentiel international défini par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Il s'articule autour des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et rôles clairement identifiés et formalisés ;

- une mesure et une surveillance régulière des risques ;
- des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques ;
- une information pertinente, régulière et rigoureuse ;
- un pilotage du contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

6.1.2_Le périmètre du dispositif

Le périmètre social couvre :

- CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement ;
- les filiales non consolidées des sociétés précisées *supra* dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait ;
- les organismes (GIE...) dans lesquels CNP Assurances est associée (ou membre) solidairement responsable.

Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs encourus par le groupe CNP Assurances. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

6.1.3_L'organisation du contrôle interne dans le groupe CNP

L'organisation du contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise selon une logique pyramidale à deux niveaux :

Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau

Les responsables opérationnels, qui ont pour rôle de s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de maîtriser les risques propres à leurs activités. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

Les acteurs en charge du contrôle du deuxième niveau

Les contrôles de deuxième niveau sont exercés par deux acteurs, rattachés directement au Président du Directoire.

La Direction de l'Audit Interne exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

La Direction des Risques et du Contrôle interne, devenue fin 2006 Direction des Risques et de la Conformité, a pour mission, d'une part d'identifier, de mesurer et de traiter, avec les responsables des entités et sous l'égide du Directoire, les risques significatifs encourus par le Groupe, et d'autre part de piloter le système de contrôle interne, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.

À ces acteurs s'ajoutent des instances de contrôle *ad hoc* chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité du système de contrôle interne au sein de CNP Assurances.

6.1.4_L'impact de la réglementation

Les dispositions du titre III de la Loi de Sécurité Financière relatives à la modernisation du contrôle légal des comptes et à la transparence doivent amener les entreprises à renforcer leur dispositif de contrôle interne.

Dans cette perspective, la CNP a lancé dès l'automne 2003 un chantier stratégique en deux phases, chantier dont le déroulement se poursuit conformément au calendrier arrêté.

La phase I, achevée en 2005, avait pour objectif essentiel la construction du référentiel de contrôle interne du Groupe. Le référentiel externe choisi dès la fin 2003, le COSO, a permis de structurer l'approche mise en place. Cette première phase a donné lieu à plusieurs chantiers menés en parallèle, dont deux particulièrement importants :

- le premier concernait la modélisation des processus qui permet, en documentant l'ensemble des processus, de faciliter la compréhension du fonctionnement de l'entreprise,

l'identification et l'évaluation de ses risques ainsi que le niveau de ses contrôles ;

- le second concernait la création au sein de la Direction des Risques et de la Conformité d'un service dédié à la vérification de l'existence et de l'efficacité des contrôles déclarés dans les processus, grâce à des tests sur une partie de ces contrôles.

La phase 2 du projet a démarré en 2005 avec pour objectif la mise en place d'un processus continu et exhaustif d'évaluation des contrôles au sein des processus significatifs au regard des comptes. Cette évaluation débouche sur des actions d'amélioration à chaque fois que cela s'avère opportun. Le chantier principal de cette seconde phase concerne la mise en place d'un dispositif d'auto-évaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge.

L'évolution continue de la réglementation en matière de contrôle interne, illustrée par le décret du 13 mars 2006 qui fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'ACAM un rapport sur le contrôle interne (en attendant les effets de la directive Solvency 2) et la mise en cause de plus en plus fréquente de la responsabilité des entreprises pour ce qui a trait à la conformité des produits et aux règles éthiques, a amené la CNP à renforcer encore en 2006 son dispositif de contrôle interne.

Sur proposition de son Président, le Directoire a décidé de mettre en place un dispositif spécifique visant à renforcer la maîtrise de ces deux risques importants avec la création d'une fonction conformité attribuée à la Direction des Risques et du Contrôle interne, devenue Direction des Risques et de la Conformité.

6.2 LE DISPOSITIF GLOBAL D'ÉVALUATION ET DE PILOTAGE DES RISQUES

Dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, la CNP a créé dès 1999 une structure dédiée au contrôle des risques du Groupe. Le renforcement de la maîtrise des risques s'est fait en deux étapes :

- fin 2002, avec la mise en place d'une approche des risques par métier permettant de disposer d'une vision globale et cohérente des risques par société ou groupe de sociétés ;

- fin 2003, avec la mise en place d'une approche des risques par processus, s'inscrivant dans le cadre du projet lié à la Loi de Sécurité Financière.

L'objectif est de connaître les risques, de les évaluer et d'en améliorer le pilotage. La complémentarité des deux approches permet d'avoir l'assurance raisonnable de couvrir la totalité des risques significatifs du Groupe.

6.2.1 L'approche des risques par métier

Cette méthode présente l'avantage d'être indépendante de l'organisation et de croiser les appréciations, dans la mesure où un même métier est souvent exercé de façon complémentaire dans plusieurs directions.

Les cartographies, élaborées en étroite collaboration avec les directeurs opérationnels, offrent une vision consolidée des risques susceptibles d'affecter financièrement le Groupe ou de compromettre l'atteinte des objectifs fixés, notamment au plan de son développement.

Chaque risque est évalué selon deux critères : d'une part la gravité de l'impact du risque brut s'il survenait, d'autre part le degré de maîtrise de ce risque, c'est-à-dire l'efficacité des dispositifs mis en place pour éviter la survenance du risque ou réduire son coût.

Une échelle de mesure commune a été fixée, qui s'applique à l'ensemble des risques, indépendamment de leur nature ou de leur origine et qui fournit aussi un cadre d'appréciation unique.

La nomenclature des risques décompose les trois grands types de risques financiers, techniques d'assurance et opérationnels, qui sont caractéristiques de l'assurance de personnes, en risques élémentaires (environ 150).

La cartographie du Groupe à fin 2006 comporte plus 70 cartographies actualisées des sociétés consolidées du Groupe.

Elle constitue un élément essentiel mais non exclusif du dispositif de reporting aux instances de direction, en premier lieu au Directoire, mais aussi au Comité d'audit du Conseil de surveillance.



Ces cartographies sont mises à jour soit grâce à des tableaux de suivi réguliers, soit par le biais de revues spécifiques.

Cette approche globale de la maîtrise des risques va de pair avec des approches spécifiques, notamment dans les domaines financiers et techniques. Elle est doublée d'une approche des risques par processus.

6.2.2_L'approche des risques par processus

La CNP dispose d'une modélisation de l'ensemble de ses processus. Ce travail a été mené dans le cadre du projet dit "Loi de Sécurité Financière", compte tenu de l'intérêt méthodologique de la démarche et en dépit du volume de ressources qu'elle nécessite. La mise à jour de cette modélisation se fait au fil de l'eau.

La modélisation comporte deux étapes :

- d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus ;
- d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques bruts associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, *in fine*, l'évaluation des risques résiduels.

Les risques bruts recensés suivent la nomenclature CNP utilisée également dans l'approche par métiers. Les seuils d'évaluation comportent eux aussi trois niveaux qui résultent de la double appréciation de leur impact financier et de leur récurrence.

Les contrôles sont évalués, d'une part, en terme de pertinence par rapport aux risques qu'ils couvrent et, d'autre part, en terme de maturité (degré de formalisation et de supervision principalement).

Le risque résiduel découle de ces deux évaluations.

La CNP a bâti son modèle d'affaires autour de 15 méga processus, eux-mêmes décomposés en 51 processus majeurs. Sur ce nombre, 11 processus majeurs ont un impact significatif sur les comptes et 19 sont jugés critiques au regard des affaires. Ces processus, qui sont tous modélisés, font l'objet d'une mise à jour aussi souvent que nécessaire.

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée de risques. À titre indicatif, les 11 processus les plus importants, c'est-à-dire ceux qui ont un impact significatif sur les comptes, font apparaître environ 1 300 libellés de risques élémentaires.

Elle permet donc une analyse et une réponse fines à chacun des risques insuffisamment maîtrisés, mais elle donne plus difficilement une vision synthétique. D'où sa conjugaison avec l'approche par métier.

6.2.3_L'évaluation des contrôles

L'appréciation des risques, telle qu'elle ressort de la modélisation des processus, doit être confirmée ou infirmée de manière régulière. La CNP a décidé de mettre en place un dispositif d'évaluation de son contrôle interne, en concentrant ses efforts sur les processus jugés significatifs au regard des comptes.

Le dispositif conçu par la CNP comporte deux étages :

- un premier niveau reposant sur l'auto-évaluation des contrôles, par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agira pour eux de s'engager sur le niveau de documentation des contrôles, sur leur degré de mise en œuvre et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter ;
- un deuxième niveau reposant sur des tests réalisés par une direction spécialisée et indépendante des opérationnels. Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques.

L'auto-évaluation des contrôles a commencé à être déployée en 2006. Les éléments clés de la démarche d'auto-évaluation sont les suivants :

- les opérationnels, qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique.

L'évaluation est faite grâce à un questionnaire standardisé, en deux parties :

- une première partie “fiche d'identité du contrôle”, laquelle décrit les risques couverts par le contrôle, ses objectifs et les principales étapes du contrôle ;
- une seconde partie “fiche d'auto-évaluation”, qui est organisée autour de six thèmes : Conception du contrôle, Documentation, Formalisation de la réalisation du contrôle, Correction des anomalies, Supervision du contrôle, Atteinte des objectifs. La réponse à chaque question se fait par oui/non ou par une échelle graduée de 1 à 4.

En fonction de l'évaluation du contrôle, les opérationnels décident de plans d'action.

Enfin, le suivi du dispositif est assuré par des Comités de contrôle interne de structure organisé par membre du Directoire concerné. Ce sont ces mêmes comités qui suivent également les résultats des tests.

35 % des 2 500 contrôles identifiés sur les 11 processus majeurs ayant un impact significatif sur les comptes avaient été évalués à mi-novembre 2006. Le calendrier prévu a été respecté jusqu'à présent et doit permettre que l'ensemble des 2 500 contrôles aient été auto-évalués une première fois d'ici à mai 2007.

À partir de mi-2007, les auto-évaluations entreront dans un processus normalisé à périodicité semestrielle ou annuelle. Dès 2007 également, le plan de tests portera sur 10 % des contrôles auto-évalués, permettant ainsi de fiabiliser le dispositif d'évaluation.

L'évaluation des risques figurant dans les cartographies de risques par processus est mise à jour au rythme de l'évaluation des contrôles.

6.3_ LES OUTILS ET PROCÉDURES DE PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS EN COURS ET LEUR COUVERTURE

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés vis à vis de ses actionnaires.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Plus précisément :

- le plan de marche permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan de marche de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen – long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.



L'analyse est menée à un niveau détaillé, puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarios alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

6.4_CARACTÉRISTIQUES DES ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue **les contrats ou supports** libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (de huit à dix ans en général).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général), sur une durée de huit ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne.

Les **contrats en unités de compte**, pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère, qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt, qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Politique de réassurance

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- une politique de groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales ;
- une protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP et à sa capacité à porter les risques : protections Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille ;
- l'acquisition de savoir-faire dans la souscription des risques aggravés.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

Le caractère suffisant des provisions

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table certifiée.
- l'évaluation permanente des risques via :
 - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires ;
 - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

6.5 LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Les résultats des travaux de simulation actif/passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

6.5.1 Organisation de la gestion financière de CNP Assurances

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble des placements de chaque société d'assurance) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le Code des assurances (partie réellement

en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux régimes de retraite de l'article L. 441-1 du Code des assurances).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment :

- l'allocation d'actifs ;
- le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles ;
- la politique de dégagement des plus-values.

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif/passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen, long terme du comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (timing et choix des valeurs).

6.5.2 Le risque actions

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante "actions" représentent 13 % des actifs du Groupe (en valeur bilan, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle.

Le risque global lié à l'exposition au marché actions de chaque société du groupe CNP est suivi mensuellement par la mesure du seuil de déclenchement de la "provision pour risque d'exigibilité".

6.5.3_Le risque de dotation à la provision pour risque d'exigibilité

Le Code des assurances prévoit que l'assureur doit constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions évaluées selon l'article R 332.20 du Code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Cela concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Pour CNP Assurances, aucune dotation à la PRE n'est constatée au titre de 2006 ; l'ensemble des actifs relevant de l'article R 332.20 demeure en plus-values latentes à la clôture de l'exercice 2006.

6.5.4_Le risque crédit

La stratégie pour la gestion du risque émetteur, validée par le Directoire, vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2006, le portefeuille obligataire du Groupe consolidé (hors Brésil) comporte 98 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 50 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

6.5.5_Le risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

6.6_LA GESTION ACTIF/PASSIF

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif/passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

6.6.1_L'exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif/passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux. Cela résulte de la mise en application depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la "viagérification" à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

6.6.2_L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

Au passif :

- mise en place dans les contrats multisupport de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire ;

- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance), offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

À l'actif :

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type Caps. Au cours de l'année 2006, le programme de couvertures a été à nouveau complété ;
- les couvertures acquises par la CNP permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

6.7_RISQUES JURIDIQUES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

6.7.1_Risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants-droit

Les assignations enregistrées en 2006 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants-droit à la suite de désaccord sur l'interprétation des clauses contractuelles enregistre une légère baisse de 4 % par rapport à l'exercice 2005. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui reporte à 2008 les procès en cours. Cette baisse est la conséquence du rythme accru d'affaires classées (+ 4 % d'affaires classées en 2006 par rapport à 2005, c'est-à-dire environ la même décroissance que celle constatée entre les exercices 2004 et 2005).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par la CNP, tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire, et de façon secondaire sur le risque décès.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à la CNP, et ce de manière relativement stable dans le temps. Le pourcentage de contentieux gagnés par la CNP (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 65 % en première instance, et de 79 % en appel et en cassation. Alors que les résultats en première instance sont identiques par rapport à ceux de 2005, ils progressent sensiblement en cause d'appel (67 % en 2005), mais accusent en revanche une baisse en cassation (85 % en 2005).

En tout état de cause, la CNP assure la maîtrise de ce risque de contentieux, en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige (12,280 M€ de provisions enregistrées à fin 2006 au titre des frais de défense, des prétentions adverses en article 700 et dommages-intérêts, les montants concernant le principal étant fournis par les services de gestion).

6.7.2_Risques émergents d'assurance

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant la CNP à l'un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

L'exercice du droit de renonciation

La recherche systématique par certains assurés ou leurs conseils d'imperfections formelles sur les documents contractuels vise, en fait, à l'annulation des contrats en unités de compte.

Ce risque a connu une dimension particulière durant les deux dernières années, en raison de la baisse des marchés boursiers, et a contraint la profession à rechercher une modification législative de textes d'interprétation confuse.



Celle-ci est intervenue par la loi portant diverses dispositions d'adaptation communautaire, le 15 décembre 2005 et a donné lieu à une refonte généralisée des documents contractuels en 2006.

Concernant l'environnement jurisprudentiel, la Cour de cassation, qui s'était prononcée défavorablement à l'encontre des assureurs le 7 mars 2006, a confirmé sa position par quatre arrêts (arrêts des 13 juillet 2006, 5 octobre 2006 et deux arrêts du 19 octobre 2006).

Toutefois, malgré ces décisions, l'afflux de demandes de renonciations tardives sur les contrats en stock que nous craignons ne s'est pas concrétisé (seulement dix nouveaux contentieux enregistrés en 2006 sur ce sujet).

Cela peut être imputé au fait que les marchés boursiers ont remonté et que les contrats potentiellement litigieux sont de nouveau passés en plus-value, ôtant par là même tout intérêt à une demande en remboursement.

Le nouveau régime de l'intermédiation

La loi du 15 décembre 2005, complétée par le décret du 30 août 2006 et l'arrêté du 3 novembre 2006, a modifié le régime de l'intermédiation dans le domaine de l'assurance. Elle a notamment fixé le principe d'une formalisation par écrit du conseil délivré par l'intermédiaire avant la conclusion du contrat.

Bien que constituant un progrès pour le consommateur, ce nouveau dispositif pourrait à terme accroître les litiges pour défaut de conseil dans la mesure où la présence d'un écrit peut mettre en évidence de façon plus systématique une faute de l'intermédiaire.

6.7.3_Maîtrise et suivi des textes

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi

des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentative de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts. C'est ainsi qu'en 2006, CNP Assurances a activement participé aux réunions qui ont conduit à la signature de la convention Aeras (substituée sur la convention sur l'assurabilité des risques aggravés de santé, dite convention Belorgey). Sa position de leader en assurance de personnes lui a donné la légitimité pour proposer des modalités d'élargissement de la couverture d'assurance, directement opérationnelles et prenant en compte les avancées déjà largement présentes dans les procédures qu'elle avait mises en place.

D'une manière générale, tout le travail d'application des textes, souvent complexes voire sophistiqués, prend en compte l'objectif majeur de rendre compréhensible à l'assuré le contexte contractuel dans lequel se situe son opération. C'est là un des services importants rendus au client en même temps que la garantie de relations de confiance avec les assurés, qui doivent se traduire favorablement sur les taux de réclamations et de litige.

6.7.4_Risques de blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre pour faire face à ce risque se veut complet. Il repose sur :

- une organisation spécifique, au travers d'une filière "anti-blanchiment" qui mobilise des représentants de toutes les directions concernées de l'entreprise ;
- des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérations, leur indiquent les contrôles sur pièces à effectuer et fixent les seuils d'alerte.

Des contrôles *a posteriori* approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau. Ces contrôles sont opérés sur les bases de gestion à partir de critères d'alerte et donnent lieu ensuite à des contrôles sur

pièces complétés le cas échéant de demandes d'investigations auprès du réseau partenaire concerné ;

- l'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés ;
- un contrôle du dispositif par un reporting détaillé au Directoire faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au Service de l'Audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent, bien sûr, au fur et à mesure des changements réglementaires, lesquels amènent à un renforcement permanent des règles internes.

Le dispositif CNP a été diffusé aux filiales étrangères du Groupe qui l'adaptent à la réglementation locale.

6.8_COUVERTURE DES RISQUES D'EXPLOITATION

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du groupe CNP, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'entreprise.

6.8.1_Le programme d'assurances

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

- les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques ;
- les assurances de responsabilité civile ;
- l'assurance de la flotte automobile ;
- les assurances "tous risques chantiers" ;
- les assurances de personnes (assistance).

Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP. En 2006, le Groupe a payé plus 2 M€ de primes d'assurance et considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

6.8.2_Le plan de continuité d'entreprise

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Pour cela, elle s'est dotée d'un plan de continuité de l'entreprise, qui peut être déclenché en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et de fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum.

Le plan de continuité de l'entreprise est construit autour de trois axes essentiels :

- le recensement et l'analyse des activités sensibles, qui donnent lieu à l'élaboration de plans de continuité des activités pour chacune des directions de l'entreprise ;
- l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité, qu'il s'agisse des ressources en personnel, en informatique ou logistique ;
- la définition d'une organisation *ad hoc* constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle qui permettent de prendre en compte les évolutions des besoins de l'entreprise et de vérifier la bonne adéquation des ressources. Cette révision, organisée par la Direction, est désormais doublée d'une analyse par processus afin d'améliorer encore la cohérence du dispositif et sa rationalité.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de simulation de crise réalisés sur les différents sites de la CNP.



En 2006, cinq tests ont eu lieu, qui ont concerné les trois sites principaux de CNP Assurances (Paris, Arcueil et Angers) ainsi que l'une de ses filiales, implantée à Paris. Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs dizaines de personnes et dont les activités sont vitales pour l'entreprise.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité : les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif.

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge de la mise en place des ressources et de la mise en route opérationnelle des centres de repli.

En outre a eu lieu une simulation de crise mettant en jeu la cellule de crise décisionnelle de l'entreprise composée des membres du Directoire, et qui a testé la capacité de l'entreprise à réagir à un scénario de sinistre majeur touchant le siège social.

Le risque de pandémie grippale a été pris en compte avec l'élaboration d'un premier plan identifiant les actions à mener selon l'évolution des niveaux d'alerte de propagation du virus.

Concernant les filiales étrangères, après une première étape qui avait vu la mise à disposition des filiales d'un modèle type de PCE, CNP Assurances a, en 2006, initié une démarche active en trois temps pour aider ses filiales étrangères à évaluer et améliorer leur PCE : réalisation d'un état des lieux, proposition d'un plan d'actions, assistance à la mise en œuvre. Cette démarche se déploiera au fur et à mesure filiale par filiale.

6.9 AUTRES RISQUES ET ASPECTS SOCIAUX

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une nouvelle règle déontologique applicable à ses procédures d'appels d'offres. En particulier, a été insérée dans ces procédures une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles contracte la CNP respectent leurs obligations sociales. Le non-respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offres.

Par ailleurs, cette année, CNP Assurances a signé la Charte de la diversité dans l'entreprise, témoignant ainsi de son engagement à lutter contre toute forme de discrimination et à favoriser le pluralisme et la diversité au travers de ses recrutements et de la gestion des carrières de ses collaborateurs. Ces principes ont été repris dans les contrats avec les agences d'intérim travaillant pour CNP Assurances.

7 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement du groupe CNP en faveur d'un développement durable correspond à la nature même de son métier d'assureur de personnes, et à son histoire marquée par le service de l'intérêt général en liaison avec ses grands actionnaires.

Par sa mission d'intermédiaire financier, le groupe CNP permet en effet de se protéger des conséquences financières de la retraite ou des accidents de la vie à un coût raisonnable. Sa valeur ajoutée repose sur 3 métiers, qui s'inscrivent tous dans le long terme :

- évaluer la probabilité qu'un risque advienne pour en optimiser la mutualisation et la tarification ;
- gérer les fonds des assurés avec 3 objectifs : sécurité, rendement satisfaisant et lissé dans le temps ;
- administrer les contrats sur une durée pouvant dépasser 50 ans.

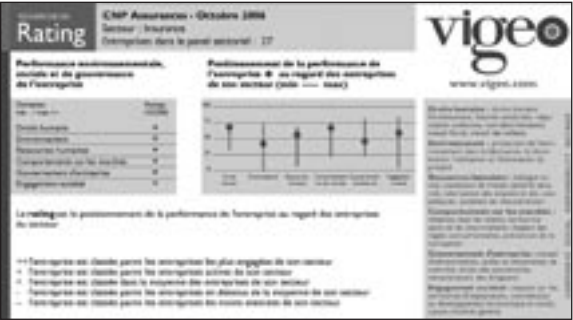
À partir de cette analyse de la valeur ajoutée du métier d'assureur de personnes et des attentes des parties prenantes, le Directoire a défini 5 axes prioritaires. Les trois premiers sont inhérents à la responsabilité de toute entreprise en tant qu'employeur, ainsi que dans ses relations avec les actionnaires et dans ses actions en faveur de l'environnement. Les deux autres sont adossés aux savoir-faire spécifiques du Groupe, puisqu'ils concernent ses activités d'assureur et d'investisseur.

Des groupes de travail transversaux ont établi des plans d'action, dont certains impliquent les partenaires distributeurs. La démarche est ainsi au cœur de l'activité quotidienne de l'entreprise comme de ses filiales françaises et internationales. Le détail des actions engagées se retrouve donc tout naturellement au fil des rubriques du rapport annuel et de développement durable.

L'année 2006 a permis d'approfondir la démarche sur tous les volets de l'activité. Citons en particulier :

- la participation au lancement de la première micro-assurance en France destinée aux créateurs de micro-entreprises ;
- l'instauration d'une veille ISR sur l'ensemble du portefeuille actions et obligations corporate géré en direct ;
- la signature de la Charte de la diversité ;
- la sensibilisation des collaborateurs à travers un Intranet dédié ;
- l'approfondissement des plans d'action sur les trois vecteurs majeurs d'émission de CO₂ : la consommation de papiers, les déplacements professionnels et la gestion des locaux.

L'analyse de Vigeo confirme le niveau d'engagement de CNP Assurances :



Le titre CNP est désormais reconnu dans les principaux indices boursiers de développement durable. Présent depuis 2005 dans l'indice Aspi Eurozone 120, il a été intégré en 2006 dans l'Ethibel Sustainability Index Excellence et dans l'Ethibel Sustainability Index Pioneer, ainsi que dans un indice ISR italien, l'ECPI Ethical Index Europe.

**7.1_INDICATEURS SOCIAUX :
PÉRIMÈTRE CNP ASSURANCES**

En adhérant au Pacte mondial, CNP Assurances affirme son engagement à respecter les valeurs fondamentales des droits de l'Homme et les normes internationales du travail, et à lutter contre la corruption.

Périmètre CNP Assurances : salariés de CNP Assurances (y compris ceux travaillant dans ses filiales en France) et fonctionnaires mis à la disposition.

7.1.1_Effectifs

Total des effectifs total au 31 décembre

2004 : 2 821

2005 : 2 858

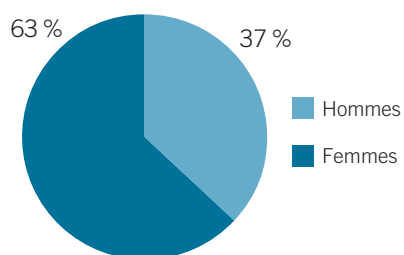
2006 : 2 868

Stabilisation des effectifs après une forte croissance en 2004 pour former le réseau commercial CNP Trésor.



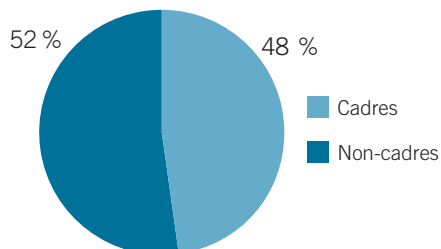
Structure des effectifs

Répartition H/F



La proportion de femmes a légèrement augmenté en 2006 (+ 0,5 %).

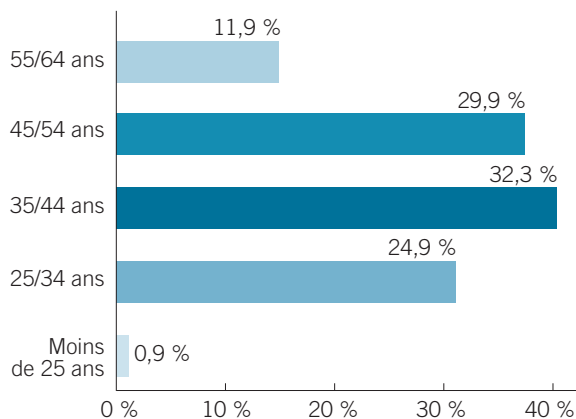
Répartition cadres/non-cadres



La progression du taux d'encadrement se poursuit (+ 1 % par an) .

Le poids des fonctionnaires mis à la disposition diminue historiquement (− 4 % entre 2004 et 2006).

Pyramide des âges



Ancienneté moyenne en 2006 pour le personnel en CDI : 12,9 ans.

(Salariés : 10,5 ans, fonctionnaires mis à la disposition : 30 ans.)

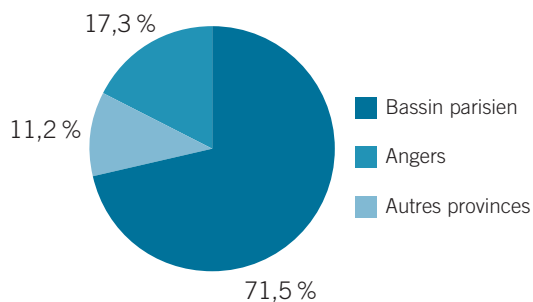
Âge moyen en 2006 du personnel en CDI : 42,6 ans.

(Salariés : 41,4 ans, fonctionnaires mis à la disposition : 51,3 ans.)

L'âge moyen et l'ancienneté moyenne ont progressé de ½ année.

Répartition géographique

La répartition reste stable depuis 2005.



Recours à de la main-d'œuvre extérieure à la Société

2005	2006
Maîtrise d'œuvre informatique : 341 Sécurité + accueil : 22	Maîtrise d'œuvre informatique : 333 Sécurité : 18 + 2 temps partiel Accueil : 3

La maîtrise d'œuvre informatique est regroupée dans un GIE de I-CDC et CNP Assurances.

7.1.2_Gestion de l'emploi

Recrutements CDI		Total 2005			Total 2006
99 cadres	71 non-cadres	170 dont 93 femmes	83 cadres	65 non-cadres	148 dont 94 femmes
157 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion Turnover : 3,78 %			446 mobilités internes 176 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion Turnover : 4,05 %		

Sorties de CDI	2005	2006
Démissions	54	48
Départs en retraite	14	19
Licenciements	9	19
Ruptures de période d'essai	8	11
Autres (décès, retours CDC, préretraites en 2005)	59	18
Total	144	115

Licenciements	Total 2005	Total 2006
Fautes et motifs personnels	9	19

7.1.3_Organisation et gestion du temps de travail en 2006

Durée de travail à temps plein : 1 575 heures	Le travail à temps partiel se développe continûment (+ 1,5 % en 2 ans)
Temps partiel : 16,1 % de l'effectif	Il concerne pour 73 % le régime à 80 %
Horaires personnalisés : 73 % de l'effectif	93 % sont des femmes et 31,5 % des cadres
Heures supplémentaires : 0	La création de CNP Trésor renforce le poids de la population au forfait
Absentéisme – tous motifs : 5,6 % et hors maternité : 4,1 %	

7.1.4_Rémunération

La rémunération des salariés de CNP Assurances comprend, outre la rémunération fixe, une part de rémunération variable pour les cadres supérieurs de l'entreprise, déterminée individuellement à partir d'objectifs spécifiques, et, pour l'ensemble des salariés, une rémunération variable collective (intéressement, participation, distribution d'actions gratuites...).

En 2006, la rémunération moyenne des salariés permanents sur deux ans (brut DADS) a atteint 44 360 K€ (les variations de cet indicateur s'expliquent par l'importance des recrutements des commerciaux en 2004).

Tous les salariés ont bénéficié d'une augmentation générale de 1,1 % ; 58 % d'entre eux ont bénéficié d'une augmentation individuelle, soit 59 % des femmes et 56 % des hommes.

Rémunération collective variable	2005	2006	Commentaires
Intéressement	4 352 772 €	4 675 871 €	Montants versés au titre de l'année précédente et payés l'année considérée
Participation	8 896 691 €	12 175 952 €	Montants versés au titre de l'année précédente et payés l'année considérée Y compris prime exceptionnelle de contribution aux résultats pour les fonctionnaires mis à la disposition

7.1.5_Formation

En 2006, la formation a représenté 4,87 % de la masse salariale.

68 % de l'effectif (dont 1 019 cadres et 934 non-cadres) a bénéficié d'une formation, d'environ 4,1 jours.

69 collaborateurs ont suivi une formation dans le cadre d'un DIF (48 en 2005).

Plus du quart des formations est assuré par des animateurs internes de la CNP.

7.1.6_Politique de non-discrimination

Au quotidien, CNP Assurances inscrit ses actions dans une politique active de non-discrimination :

- audit réalisé sur la diversité dans l'entreprise ;
- recrutement – recherche de candidats d'origine diversifiée par la participation à des salons spécifiques ;

La masse salariale globale (brute) a atteint 110,1 M€ en 2006, soit 3 % de plus que celle versée en 2005.

Épargne salariale

À fin 2006, le montant des avoirs en épargne salariale des collaborateurs de droit privé de CNP Assurances s'élève à 93,35 M€.

Des augmentations de capital réservées aux salariés ont été émises en 1998 et 2002.

En 2006, des actions gratuites ont été accordées à tous les collaborateurs hors cadres de direction.

Autres avantages

- Signature d'un contrat Dépendance au profit de l'ensemble des salariés ;
- ouverture d'un Perco.

Les salariés de CNP Assurances bénéficient en outre d'une mutuelle et d'une couverture décès.

- mise en place dès 2005 d'une procédure d'alerte coordonnée par la DRH pour lutter contre le harcèlement moral dans l'entreprise.

Politique en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Au 31 décembre 2006, CNP Assurances comptait 44 personnes handicapées en CDI. Un nouvel accord a été signé avec les partenaires sociaux et agréé par la Direction du travail. Il prévoit dix recrutements sur la période 2003-2006. Par ailleurs, CNP Assurances a recours à des CAT, et met en œuvre des actions d'insertion (adaptation du poste de travail...).

En 2006, CNP Assurances a signé la Charte de la diversité, qui ratifie ses engagements.

Égalité professionnelle entre hommes et femmes

Avec 48,7 % de femmes parmi les cadres et 23 % parmi les cadres de direction, CNP Assurances affiche sa volonté de promouvoir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Un accord a été signé en 2005 qui prévoit notamment que, outre l'augmentation générale, les femmes en congé de maternité bénéficient à leur retour d'une augmen-

tation de salaire égale à la moyenne des augmentations individuelles attribuées aux salariés de sa classe.

Insertion des jeunes

Une politique d'insertion des jeunes est menée très activement par la CNP. Elle se traduit par 54 jeunes en contrat d'insertion en 2004, 54 en 2005 et 56 en 2006.

7.1.7_Hygiène et sécurité

2005	2006
21 accidents de travail dont 7 avec arrêt	32 accidents de travail dont 10 avec arrêt
24 réunions du CHSCT	15 réunions du CHSCT

7.1.8_Dialogue social en 2006

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	17 réunions du comité d'entreprise 12 réunions des délégués du personnel 13 réunions avec les délégués syndicaux	Bilan des accords collectifs Les accords en vigueur à CNP Assurances couvrent les principaux domaines : – accord d'adaptation (1995) ; – accord ARTT (2001) ; – accord sur la formation professionnelle et le DIF (2005) ; – accord sur l'égalité professionnelle H/F (2005) ; – accord sur un contrat Dépendance (2005) ; auxquels se sont ajoutés, en 2006 : les avenants aux accords intéressement, moyens syndicaux, plan d'épargne groupe (PEG) et la signature d'un nouvel accord sur le plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco).
--	--	--

7.1.9_Œuvres sociales du comité d'entreprise

La part consacrée aux œuvres sociales représente 1,56 % de la masse salariale. Les prestations se répartissent ainsi :

- enfance : 43 % ;
- chèques vacances : 26 % ;
- voyages : 20 % ;
- autres (sport, culture, action sociale) : 11 %.

Enfin, en 2006, CNP Assurances a financé à hauteur de 850 K€ l'acquisition d'une châsse limousine du XIII^e siècle au profit du Musée national du Moyen Âge dans le cadre du dispositif fiscal prévu par l'article 238 bis-O A du Code général des impôts.

Elle a également doté de 1 M€ la Fondation Entrepreneurs de la Cité qui lance la première microassurance en France.

7.1.10_Mécénat

Le budget de la Fondation CNP s'élève à 700 K€/an dont les trois-quarts financent les actions contre la douleur/soins palliatifs – prévention de l'obésité, et 13 % des actions en faveur des personnes âgées/éthique/autonomie (association Gériapa).

Par ailleurs, 100 K€ sont consacrés à soutenir des actions diverses (Téléthon des Financiers, microcrédit au Vietnam...).

7.1.11_Promotion auprès des sous-traitants des principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du Pacte mondial

Des clauses sociales sont intégrées dans les appels d'offres. Le non-respect de cette clause est une cause d'éviction des appels d'offres.

7.1.12_Lutte contre la corruption

Ce principe essentiel est décliné dans le Code de bonne conduite élaboré en 1994. Ce Code, auquel il est fait référence dans les contrats de travail, est diffusé dans le guide d'accueil des salariés et disponible sur l'Intranet RH.

7.2_INDICATEURS SOCIAUX : PÉRIMÈTRE DES FILIALES INTERNATIONALES

Toutes les filiales respectent les valeurs fondamentales des droits de l'Homme et les normes internationales du travail.

Europe		Indicateurs sociaux		
	Global Seguros au Portugal		CNP Capitalia Vita	
	2005	2006	2005	2006
Effectif total	348 personnes (75,3 % hommes 24,7 % femmes)	353 personnes (73,4 % hommes 26,6 % femmes)	85 personnes (65 % hommes 35 % femmes)	101 personnes (55 % hommes 45 % femmes)
Recrutements externes	9	27	12	28
Licenciements et leur motif	0	1 Procès disciplinaire	0	13 Démission
Heures supplémentaires	6	29	0	NA
Organisation du travail	35 h/semaine Pas de temps partiel	35 h/semaine Pas de temps partiel	37 heures/semaine	37 heures/semaine
Absentéisme et ses motifs	Taux : 3,5 % 29 % maternité	Taux : 3 % maladie (1,50 %) maternité (0,90 %)	2,46 % pour maladie	2,58 % maladie 1,84 % maternité
Rémunérations	Rémunération mensuelle moyenne : 2 269,43 € Évolution/2004 : + 9 %	Rémunération mensuelle moyenne : 2 356,35 € Évolution/2004 : + 5 %	Rémunération mensuelle moyenne : 2 369,14 €	Rémunération mensuelle moyenne : 2 630,45 €
Intéressement	4 372,74 €	4 447,46 €	–	–
Participation aux bénéfices	Non	Non	–	–
Formation	1,5 % de la masse salariale Nombre de bénéficiaires : 277 Nombre de jours moyen : 1,87	Masse salariale : 11 549 230 € Nombre de bénéficiaires : 247 Nombre de jours moyen : 1,62	1,83 % de la masse salariale	2% de la masse salariale Bénéficiaires : 70% des salariés Durée : 16 h/salarié
Politique de non-discrimination	Les femmes représentent 15% des cadres supérieurs	Les femmes représentent 14 % des cadres supérieurs	Pas de discrimination –	Pas de discrimination —
Hygiène et sécurité	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances
Œuvres sociales	Prêts bonifiés au logement Don social pour la fête de Noël	Prêts bonifiés au logement Don social pour la fête de Noël	–	Convention d'entreprise (il s'agit d'un moment dans lequel les collègues ont la possibilité de se connaître) et fête de Noël
Recours à la main-d'œuvre extérieure à la société	Sécurité et accueil : 4 personnes	Sécurité et accueil : 4 personnes	–	Ménage
Mécénat	Oui	Budget : 97 561 € Actions : Santa Casa Misericórdia Bombeiros Voluntários Clube Naval Funchal Universidade Aveiro Ass. Por. Contra Leucemia, etc.	–	Soutien à des projets Vie (volontaires internationaux en entreprise) Soutien à Milan Accueil

Amérique du Sud	Indicateurs sociaux			
	Cia de Seguros de Vida en Argentine		Caixa Seguros au Brésil	
	2005	2006	2005	2006
Effectif total	37 personnes (54 % hommes 46 % femmes)	43 personnes (51 % hommes 49 % femmes)	720 personnes (50,1 % hommes 49,9 % femmes)	753 personnes (47 % hommes 53 % femmes)
Recrutements externes	3	7	108	107
Licenciements et leur motif	4 Faute et inaptitude	1	0	40 (profil inadapté, démotivation, etc.)
Heures supplémentaires	0	0	Exceptionnelles (payées ou récupérées)	Exceptionnelles (payées ou récupérées)
Organisation du travail	40 h/semaine	40 h/semaine	37 h 30/semaine	37 h 30/semaine
Absentéisme et ses motifs	Taux : 3 % 35 % maladie, 23 % maternité, 42 % autres	Taux : 4 % 65 % maladie, 25 % maternité, 10 % autres	Taux : 3 % 57 % maternité, 33 % maladie, 10 % accidents du travail	Taux 1,70 % 94 % maladie, 6 % maternité, 1 % autres
Rémunérations	Moyenne hommes : 3 200 \$ Moyenne femmes : 2 990 \$ (1 ^{re} réelle augmentation depuis la crise de 2001)	Moyenne mensuelle générale : 3 100 \$	Moyenne mensuelle : 2 200 reals (hors salaire des Directeurs)	Moyenne mensuelle : 3 045 reals (hors salaire des Directeurs)
Intéressement	0	0	En fonction des résultats (1 mois et demi ces deux dernières années)	En fonction des résultats (1 mois et demi ces trois dernières années)
Participation aux bénéfices	Non	Non		
Formation	3,2 % de la masse salariale	2,2 % de la masse salariale	2,4 % de la masse salariale 60 % des employés formés	3,8 % de la masse salariale 86 % des employés formés
Politique de non-discrimination	50 % des cadres sont des femmes Stagiaires	Pas de discrimination : 50 % des cadres sont des femmes	Pas de discrimination 93 stagiaires	Pas de discrimination 108 stagiaires
Hygiène et sécurité	Pas d'accident du travail	Pas d'accident du travail	2 accidents du travail	2 accidents du travail
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances	Convention collective nationale des assurances
Œuvres sociales	Contrat d'accès prioritaire aux soins	Contrat d'accès prioritaire aux soins	Une association du personnel à adhésion facultative Un syndicat professionnel avec un représentant du personnel Caixa Seguros élu	Une association du personnel à adhésion facultative Un syndicat professionnel avec un représentant du personnel Caixa Seguros élu
Recours à la main-d'œuvre extérieure à la Société	Sécurité de nuit : 1 personne	Sécurité de nuit : 1 personne Ménage : 2 personnes	Sécurité et ménage	Sécurité et ménage
Mécénat		Budget : ARS 5 000,00 Les actions : projet de responsabilité sociale OYITAS	Oui	Oui

En outre, le groupe CNP comprend deux succursales intervenant en assurance emprunteur, l'une en Italie (dix personnes) et l'autre en Espagne (cinq personnes).

Par ailleurs, la filiale créée en Chine avec La Banque Postale chinoise emploie deux cadres détachés de CNP Assurances et 48 personnes sous droit local.

7.3_INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

En adhérant en 2003 au Pacte mondial, CNP Assurances a pris l'engagement d'œuvrer pour la protection de l'environnement.

7.3.1_Consummations

Voir p. 109 à 111 du Rapport d'activité et de développement durable.

	Consommations		Périmètre CNP Assurances		
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Papier blanc	a) Fonctionnement interne de CNP Assurances	Million de feuilles A4	28,25	26,5 Paris : 19,7 Arcueil : 2,1 Angers : 3,7 DR : 1	Sensibilisation générale en 2006. "Plan papier" en cours pour conforter le mouvement d'économie engagé NB : le périmètre 2006 a été redéfini et englobe désormais l'ensemble des effectifs de CNP Assurances France, soit 2 868 personnes
	b) Communication client	Million de feuilles A4	Information des clients : 42	Information des clients : 108 Documents contractuels et gestion des sinistres : 58	Forte augmentation des volumes en 2006 liée aux obligations d'information des assurés prévue par la LSF et à l'augmentation du nombre d'assurés Volume important en 2006 du fait de la refonte des documents de La Banque Postale et du lancement de nouveaux produits
Transports	CNP Assurances (hors transport automobile)	Million de km	3,6	3,65	Compte tenu de la croissance de l'activité à l'international et du développement du réseau commercial, cette relative augmentation est satisfaisante. Un groupe de réflexion travaille sur les règles de déplacement dans l'entreprise. Ceux-ci sont limités au maximum et priorité est donnée au train sur le territoire national. Outre les <i>call</i> conférences, les visioconférences (internationales et nationales) se sont beaucoup développées depuis 2004. Les séances "multipoints" ont presque doublé en deux ans. Une nouvelle salle de visioconférence sera aménagée en 2007.
	Avion	Million de km	1,2 (dont 1 pour l'international)	1,13 (dont 0,9 à l'international)	
	Train	Million de km	2,4	2,52	Dont 1,4 million de km entre les sites de Paris et d'Angers

	Consommations		Périmètre CNP Assurances		
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Transports	Véhicules de société	Million de km	4,9	5,8	Montée en puissance du réseau CNP Trésor (299 en 2005, 313 en 2006)
Eau	CNP Assurances	1 000 m³	53,6	48	<i>Le chiffre publié en 2005 intégrait une partie des bâtiments non occupés par CNP Assurances. Il a été corrigé.</i> Forte réduction depuis 2003 grâce à la mise en place de climatisation en circuit fermé dans les principaux locaux. Changement de pompe et de tuyauterie. Remplacement des canalisations. Traitement rapide des fuites, entretien des sanitaires
			Paris : 33,86 Angers : 10 Arcueil : 9,7	Paris : 28,2 Angers : 10,1 Arcueil : 9,7	
Chauffage	CNP Assurances	Tonne vapeur	2 807	2 329	Économie favorisée par la météo 2006
Électricité	CNP Assurances	GWh	13,6	12,5	En 2004, installation d'ampoules basse tension, modernisation de la climatisation, détecteurs de présence... En 2005, l'impact des actions d'économie engagées a été plus que compensé par l'augmentation de 40 % du nombre de couverts du restaurant d'entreprise fin 2004. En 2006, changement du logiciel de commande de l'éclairage des bureaux et espaces communs. Projet 2007 : <i>relamping</i> : installation de lampes fluo Remplacement de la régulation sur les éjecto-convecteurs (réglage de la température, programmation horaire...)
			Paris : 7,9 Angers : 4 Arcueil : 1,7	Paris : 6,8 Angers : 4 Arcueil : 1,7	
Consommables informatiques	CNP Assurances	Cartouche	Angers : 345 Paris : 4 598 Arcueil : 489 DIR : 1 800	Angers : 583 Paris : 5 140 Arcueil : 413 DIR : 1 920	En 2006, 1 500 imprimantes ont été changées pour des matériels écologiques entraînant une perte des stocks. Toutes les imprimantes sont dotées d'un kit recto verso qui devrait permettre, après une période de formation et d'adaptation, de réduire sensiblement le nombre de pages imprimées

7.3.2_Puits carbone

	Consommations		Périmètre CNP Assurances		
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Puits Carbone des forêts du groupe CNP	Groupe CNP	Tonne (t)	265 000 t	322 067 t	Le stockage croît régulièrement du fait de l'accroissement naturel des forêts – Calcul selon la méthode de l'Inventaire national français

7.3.3_Gestion des déchets

	Consommations		Périmètre CNP Assurances		
	Périmètre	Unité	2005	2006	Commentaires
Papier	CNP Assurances	Tonne	Paris : 29 210 Angers : 47,5 Arcueil : 2,44	Paris : 16 100 Angers : 45 Arcueil : 5,2	L'extension du tri sélectif en 2007 au dernier site parisien non couvert permettra d'atteindre 100 %
Cartouches	CNP Assurances	Cartouches récupérées	Paris : 1 353 Arcueil : 400	Paris : 1 347 Arcueil : 392 Angers : 306	
Lampes et tubes	CNP Assurances Paris	Lampe ou tube	525	475	Toutes les lampes et tous les tubes sont recyclés
Piles	CNP Assurances		Paris : 70 % Angers : 100 % Arcueil : 100 %	100 %	Projet 2007 : installation de deux nouveaux containers de récupération de piles sur Paris
Déchets de chantier	CNP Assurances		100 %	100 %	Les plans de prévention de chaque chantier prévoient la prise en charge des déchets par l'entreprise intervenante
Gestion des UC et écrans	CNP Assurances		Renouvellement du parc informatique en 2005	Poursuite de la démarche dans les DIR/DR	Don du matériel obsolète : – écoles, hôpitaux : 73 % – au personnel : 14 % – aux associations humanitaires (Emmaüs, ATD Quart Monde, Burkina Faso) : 6 % Mises au rebut : 7 %
Gestion des imprimantes	CNP Assurances			Renouvellement des imprimantes au profit d'imprimantes écologiques et recto verso	Les imprimantes sont données à des écoles et des associations Chantier en cours Finalisation : 1 ^{er} semestre 2007
Mobilier	CNP Assurances		Le mobilier remplacé est donné à Emmaüs		

7.3.4_Politique d'achats

	Consommations		Périmètre CNP Assurances	
	Périmètre	Unité	2006	Commentaires
Promotion des achats éco-responsables	CNP Assurances	Normes des fournisseurs	Écolabels dans : – les achats de mobilier de bureau (bois FSC) – papier blanc et cartes de visite – photocopieur Certification ISO pour tous les fournisseurs à fin 2006 Engagements RSE Pacte mondial ou notation sociétale pour : – les prestations intellectuelles – les prestations de nettoyage – les prestations d'intérim	Promotion du Pacte mondial Charte "Éthique des achats" diffusée en janvier 2007 Clause environnementale dans tous les appels d'offres Le lancement d'un dispositif d'audit est actuellement à l'étude. Les opérations devraient commencer fin 2007

NB : Les filiales internationales ont engagé de multiples actions en faveur de l'environnement, en particulier au Brésil et au Portugal. Leurs données de consommation ne sont pas encore disponibles de manière exhaustive.

8_LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CNP Assurances est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance depuis 1992.

Les règles de gouvernance qui prévalent au sein de CNP Assurances ont pour objet de réguler le processus de décision par la recherche d'une articulation optimale entre les instances de l'Assemblée générale des actionnaires, du Conseil de surveillance et le management opérationnel de la Société.

Les organes du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société ont pour objectif commun de valoriser les orientations et les actions favorables aux intérêts des actionnaires et de l'ensemble des partenaires de la Société. À cet égard, le Directoire souligne la qualité de la relation qu'il entretient en permanence avec le Conseil de surveillance.

Le Directoire et le Conseil de surveillance de CNP Assurances agissent également dans un environnement conventionnel, caractérisé par les dispositions du pacte qui régissent les

relations entre les principaux actionnaires de la Société. Ces derniers ont d'ailleurs signé, le 8 janvier 2007, un avenant par lequel ils ont prorogé la durée de leur accord jusqu'au 31 décembre 2015.

Deux règlements intérieurs fixent de façon pragmatique les règles de fonctionnement des instances du Conseil de surveillance et du Directoire de CNP Assurances.

Ainsi, dans son règlement intérieur, le Directoire rappelle qu'étant "responsable de la direction et de la gestion permanente des affaires de la Société, il a la charge de préserver le lien entre stratégie et valeur actionnariale". Dans ce cadre, "il veille à ce que la stratégie suivie soit liée aux éléments porteurs de valeurs et à la gestion des risques des activités clés de l'entreprise".

C'est aussi en vertu de son règlement que les membres du Directoire se sont engagés à participer de manière assidue aux travaux du collège qui les réunit, dans un esprit d'indépendance et de recherche de consensus. De plus, pour



disposer des informations internes et externes nécessaires, les membres du Directoire avisent “le Directoire et s’informent mutuellement de l’activité de leurs directions respectives et de tout fait intéressant la gestion du Groupe”. Enfin, chaque Directeur veille à ce que “les mesures de performance utilisées dans sa direction soient en adéquation avec les politiques, la stratégie et les facteurs de création de valeur, définis par le Directoire”, en générant périodiquement des retours d’information auprès de la collégialité.

Outre l’objectivité dont il doit faire preuve en toutes circonstances, chaque directeur veille à conserver un esprit d’indépendance, libre de tout conflit d’intérêt. Si des circonstances inopinées devaient altérer cette indépendance, tout membre du Directoire s’oblige, dans l’intérêt de l’entreprise, à se retirer des débats et des prises de décisions auxquels il serait amené à participer, tant au sein du groupe CNP Assurances, qu’au sein des instances d’autres sociétés.

Par ailleurs, et afin de marquer leur implication personnelle et financière de leur *affectio societatis*, chaque membre du Directoire s’engage également à détenir un nombre minimum de cinq cents actions de la Société.

Conformément à son règlement intérieur, le Directoire sous l’autorité de son Président consacre régulièrement un point de son ordre du jour à débattre des modalités de son

fonctionnement, de l’organisation de ses travaux, ainsi que de la manière dont les sujets sont traités en relation avec la compétence collégiale et les délégations de pouvoir de ses membres.

Ce débat est fondé sur l’évaluation, par chacun des membres, du fonctionnement de l’entité collégiale, à partir d’un échange avec le secrétaire du Directoire. Lors des auto-évaluations réalisées en 2005 et 2006, les membres du Directoire ont unanimement considéré que les principes étaient appliqués de manière satisfaisante, et en particulier que les sujets relevant de ses missions essentielles étaient convenablement préparés et débattus.

Cet exercice a conduit en particulier, en 2006, à développer la programmation prévisionnelle des travaux du Directoire et à davantage relayer les décisions prises auprès des cadres de direction de l’entreprise. Le Directoire s’est également félicité de la montée en puissance de la transversalité, notamment à travers le pilotage de grands projets au cours de l’exercice. Ce développement, favorisé par l’implication personnelle des membres du Directoire concernés, est reconnu comme un gage d’efficacité significatif compte tenu de l’intrication croissante des sujets.

Durant l’année 2006, le Directoire a poursuivi ses actions inscrites dans le cadre du vaste projet de documentation du Contrôle interne, dit projet “LSF-CI”, lequel constitue une composante très concrète et significative du gouvernement d’entreprise dont l’un des objectifs essentiels est de prévenir les risques de gestion de l’entreprise.

9_TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE

PÉRIODE DE VALIDITÉ ET DE LEUR UTILISATION AU COURS DES EXERCICES 2006 ET 2007

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Directoire	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2006	Utilisation au cours du début 2007 (09/04/2007)
Rachat d'actions	Acheter et vendre des actions CNP Assurances	Accordée par : AGO du 07/06/2005, 7 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Échue par anticipation : 30/05/2006	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 30/05/2006, auto-détention de 267 047 actions, soit 0,19 % du capital social	Au 31 mars 2007, auto-détention de 364 928 actions, soit 0,25 % du capital
	Acheter et vendre des actions CNP Assurances	Accordée par : AGO du 30/05/2006, 8 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Échéance : 30/11/2007	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31/12/2006, auto-détention de 343 079 actions, soit 0,25 % du capital social	Néant
Opérations en faveur des salariés	Augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de CNP Assurances	Accordée par : AGE du 04/06/2002, 17 ^e résolution Pour une durée de : 5 ans Échue par anticipation : 22/11/2006	10 M€ nominal	Néant	Néant
		Accordée par : AGE du 22/11/2006, 2 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22/01/2009	7 M€ primes d'émission incluses	Néant	Néant
	Attribuer des options de souscription ou d'achat aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AGE du 03/06/2003, 16 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échue le 03/08/2006	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant	Néant
	Attribuer des actions gratuites émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AGE du 07/06/2005, 8 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 07/08/2008	0,4 % du capital social à la date de l'autorisation	52 965 actions maximum, soit 10% de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec DPS par émission d'actions ordinaire	Accordée par : AGE du 22/11/2006, 1 ^{re} résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22/01/2009	700 M€ primes d'émission incluses	Néant	699,613 M€ primes d'émission incluses (39,610 M€ de nominal)



10_RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES PROJETS DE RÉOLUTION

10.1_RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE ORDINAIRE

Approbation des comptes sociaux et consolidés 2006 de CNP Assurances et de son groupe et du rapport de gestion du Directoire (1^{re} et 2^e résolutions)

La 1^{re} résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2006. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1145,3 M€.

Les comptes sociaux et consolidés, clos le 31 décembre 2006, l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de CNP Assurances et de son Groupe ainsi que les diverses informations prescrites par la loi et la réglementation en vigueur figurent dans le Rapport annuel de la Société.

Affectation du résultat ; fixation du dividende à 2,30 € par action (3^e résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2006 ressort à 553 653 593,55 € (contre 605 145 997,80 € en 2005). Compte tenu du report à nouveau antérieur créditeur, soit 581 624,38 €, le bénéfice distribuable est de 554 235 217,93 €.

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2006, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement à compter du 27 avril 2007 selon les modalités présentées dans la 3^e résolution.

Le montant du dividende proposé est de 2,30 euros par action, soit une progression d'un peu plus de 20 % par rapport à l'an dernier. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 36 % du résultat net.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce (4^e résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, sont relatives :

D'une part, à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil de surveillance et qui ont poursuivi leurs effets en 2006 et d'autre part, à cinq nouvelles conventions autorisées par le Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé :

Le Conseil a ainsi autorisé le 4 avril 2006, la conclusion d'un mandat de gestion de portefeuille avec la société Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management).

La prorogation par avenant, jusqu'au 31 décembre 2015, des deux principales conventions sur lesquelles repose le partenariat entre CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne a été soumise à l'accord du Conseil de surveillance, le 18 juillet 2006.

Le Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a également autorisé la prorogation par avenant, jusqu'au 31 décembre 2015, de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale.

Enfin, le Conseil de surveillance du 10 octobre 2006 a autorisé le Directoire à signer le projet de contrat d'acquisition de 49,9 % du capital d'Écureuil Vie par CNP Assurances auprès des Caisses d'Épargne pour un montant de 1406 M€.

Ces conventions ont fait l'objet des communications réglementaires auprès des Commissaires aux comptes de CNP Assurances par le Président du Conseil.

Renouvellements du mandat de sept membres du Conseil de surveillance (5^e à 11^e résolutions)

Il est demandé à l'Assemblée générale des actionnaires, dans le cadre de la composition du Conseil de surveillance, de bien vouloir renouveler pour une durée statutaire de cinq ans le mandat des personnes morales : la Caisse des dépôts et consignations, l'État, Sopassure (holding détenu par La Banque Postale et le Groupe Caisse d'Épargne). Est également soumis à votre décision le renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Edmond Alphanéry, de M. Jean-Paul Bailly, de M. Nicolas Mérindol et de M. Antonio Borges.

Mandat d'un nouveau membre du Conseil de surveillance (12^e résolution)

Conformément à l'avenant au pacte d'actionnaires du 8 janvier 2007 qui a prorogé la durée de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2015, il est prévu que la Caisse des dépôts et consignations dispose de la faculté de proposer la nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance et ainsi de porter à 6 sur 18 les membres éligibles sur ses propositions. En conséquence et en vertu de l'exercice de cette faculté, il est soumis au vote de l'Assemblée la nomination de M. Franck Silvent en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée statutaire de cinq ans.

La notice biographique de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance figure dans la brochure remise à l'ensemble des actionnaires invités à participer à l'Assemblée générale de CNP Assurances.

Autorisation donnée au Directoire en vue d'opérer sur les actions propres de la Société.

Prix maximum d'achat : 140 € par action (13^e résolution)

Cette résolution récurrente, présentée annuellement à l'Assemblée, a pour objet, dans le cadre de la réglementation applicable au programme de rachat, d'autoriser le Directoire à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % de son capital, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en Assemblée générale extraordinaire.

La présente autorisation est sollicitée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par CNP Assurances en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Enfin, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Directoire informe les actionnaires, des opérations que la Société a réalisées dans le cadre de la 8^e résolution votée, l'an dernier, par l'Assemblée générale du 30 mai 2006 (*cf. Rapport de gestion*).

Au 31 décembre 2006, CNP Assurances détenait 343 079 actions propres.



10.2_RÉSOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Mise en conformité de l'article 34 des statuts (14^e résolution)

Les modifications statutaires présentées à l'Assemblée à caractère extraordinaire résultent de la mise en conformité de l'article 34 des statuts de CNP Assurances avec les dispositions du décret 2005-1566 du 11 décembre 2006.

À ce titre, il est proposé au vote de l'Assemblée de mettre en conformité les paragraphes 2 et 3 de l'article 34 des statuts relatif aux "Assemblées", tel que proposé dans le projet de la 14^e résolution.

Le décret du 11 décembre 2006 procède à un nouveau toilettage du décret sur les sociétés commerciales. Il modernise le régime de tenue des assemblées des sociétés anonymes, notamment sur les points suivants :

- droit de participer à l'Assemblée générale : adoption du principe de la record date : il n'est plus nécessaire pour l'actionnaire d'immobiliser ses actions pour pouvoir participer à une assemblée générale, il suffit qu'il soit encore détenteur d'action(s) trois jours avant la tenue de l'Assemblée ;
- les questions écrites (mise en place d'une date butoir pour leur envoi) doivent être déposées au moins quatre jours avant l'Assemblée générale alors qu'auparavant elles pouvaient être posées le jour même de l'Assemblée. Ces questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception ou transmises à l'adresse électronique communiquée dans l'avis de réunion ;
- anticipation de la publication de l'avis de réunion ; celui-ci doit être rendu public trente-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée générale au lieu de trente jours auparavant.

11_ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

11.1_COMPOSITION, LISTE DES MANDATS ET MANDATAIRES SOCIAUX

11.1.1_Directoire

Mandats et fonctions			
Au sein du groupe CNP Assurances			
	Gilles Benoist Né le 12 décembre 1946. Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.	CNP Assurances (SA) CNP Capitalia Vita (société de droit italien – ex-Fineco Vita) CNP Caution (SA) Caixa Seguros (société de droit brésilien) CNP Immobilier (SCI) Compagnie immobilière de la CNP-Cimo (SCI) 83, avenue Bosquet (SAS) Îlot A5B (SCI) Issy Desmoulins (SCI) Le Sextant (SCI) Rueil Newton (SCI) Sino French Life Insurance (société de droit chinois) Société Civile du 136, rue de Rennes (SCI) Société civile immobilière de la CNP (SCI) Société Foncière de la CNP (SCI) Société immobilière de construction et d'acquisition de la CNP – Sicac (SCI) SPIFIC (SAS) Vendôme Europe (SCI)	Président du Directoire administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration administrateur représentant de CNP Assurances, Gérante représentant de CNP Assurances, Gérante représentant de CNP Assurances, Présidente représentant de CNP Assurances, Gérante représentant de CNP Assurances, Gérante administrateur (depuis le 27 février 2006) représentant de CNP Assurances, Gérante représentant de CNP Assurances, Gérante représentant de CNP Assurances, Gérante représentant de CNP Assurances, Présidente représentant de CNP Assurances, Gérante
	Fonctions Gilles Benoist est Président du Directoire de CNP Assurances depuis le 9 juillet 1998. Sa nomination en tant que membre du Directoire et sa désignation en qualité de Président du Directoire ont été renouvelées par le Conseil de surveillance le 4 juin 2002 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006. Actions CNP Assurances au 31 décembre 2006 : 2 559 Parts de FCPE CNP au 31 décembre 2006 : 5 362,424 Expérience professionnelle Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances en 1981. En 1983, il devient conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics (CGE, Saint-Gobain, etc.). Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du directoire, et Conseiller du Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts avant de devenir Directeur des services centraux de cette dernière en 1991. De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des ressources humaines du groupe Caisse des Dépôts.	Autres fonctions et mandats Groupe Caisse des Dépôts Compagnie Internationale André Trigano (SA) Dexia (société de droit belge) membre du Comité de direction Groupe (à partir de 2003) membre du Conseil de surveillance administrateur et Président du Comité d'audit	
Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Benoist n'est plus titulaire			
	CDC Ixis (SA) CNCE (SA) Gimar Finance (SCA) Groupe Caisse des Dépôts Sogestop I (SA)	membre du Conseil de surveillance membre du Conseil de surveillance (démission le 11/06/2003) représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance (fin du mandat : 27/04/2005) membre du Comité exécutif (fin en 2003). représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration (fin : 12/12/2002)	



Mandats et fonctions			
Au sein du groupe CNP Assurances			
	Xavier Larnaudie-Eiffel Né le 26 avril 1958. Institut d'études politiques de Bordeaux, Maîtrise de droit public, École nationale d'administration.	CNP Assurances (SA)	membre du Directoire, Directeur international
		CNP International (SA)	administrateur – Directeur général
		CNP Capitalia Vita (société de droit italien – ex-Fineco Vita)	Vice-Président, membre du Comité du contrôle interne et Président du comité stratégique.
		Caixa Seguros (société de droit brésilien)	Président du Conseil d'administration
		Global (société de droit portugais)	Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité des rémunérations et des nominations (depuis le 19 juin 2006)
Fonctions Xavier Larnaudie-Eiffel est membre du Directoire en qualité de Directeur international de CNP Assurances depuis le 16 décembre 2003. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.		Global Vida (société de droit portugais)	Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité des rémunérations et des nominations (depuis le 19 juin 2006)
		Sino French Life Insurance (société de droit chinois)	Vice-Président du Conseil d'administration (depuis le 27 février 2006)
Autres fonctions et mandats			
Actions CNP Assurances au 31 décembre 2006 : 500 Parts de FCPE CNP au 31 décembre 2006 : 29,572		Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (Établissement public)	administrateur
		Nexity (SA)	représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration
Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Larnaudie-Eiffel n'est plus titulaire			
Expérience professionnelle Sa carrière dans la haute fonction publique le conduit à exercer dans plusieurs préfectures, avant de devenir chef de cabinet du ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur en 1987. En 1988, il réintègre la direction du Trésor où il occupe différentes fonctions au niveau de l'activité internationale puis il est nommé en 1993 conseiller technique auprès du ministre de l'Économie chargé des dossiers "Europe" et "Développement". En 1994, il devient sous-directeur des Assurances à la Direction du Trésor avec pour mission, notamment, la réglementation et la surveillance du secteur assurance. De 1995 à 2000, Xavier Larnaudie-Eiffel est Directeur de cabinet du Commissaire européen chargé des Affaires économiques et monétaires. À ce titre, il se consacre essentiellement à la mise en place de l'euro. En mars 2000, il devient Vice-Président de Solving International, membre du Comité de direction et du Directoire, plus particulièrement en charge des secteurs financiers et bancaires pour l'Europe et le Brésil.		ESL Network (société de droit belge)	administrateur (fin du mandat : 19/07/2005)
		Italia Holding (SA)	membre du Conseil de surveillance (fin du mandat 12/12/2005 radiation de la société)
		Solving International (SA)	membre du Directoire et Vice-Président (fin du mandat le 15/12/2003)

Mandats et fonctions			
Au sein du groupe CNP Assurances			
	Antoine Lissowski Né le 27 avril 1956. Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.	CNP Assurances (SA)	membre du Directoire, Directeur financier
		Assurbail (SA)	administrateur
		Assurposte (SA)	représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration
		CNP Immobilier (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		CNP IAM (SA)	administrateur - Directeur général
		Caixa Seguros (société de droit brésilien)	administrateur
		Compagnie immobilière de la CNP-Cimo (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Écureuil Vie (SA)	représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit
		Filassistance International (SA)	représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration
		Investissement Trésor Vie (ITV) (SA)	représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration
		Îlot A5B (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Issy Desmoulins (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Le Sextant (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Rueil Newton (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Société Civile du 136, rue de Rennes (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Société civile du 147, avenue Victor-Hugo (SCI)	représentant de CNP IAM, Gérante
		Société civile immobilière l'Amiral (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Société civile immobilière Parvis-Belvédère (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Société civile immobilière de la CNP	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Société Foncière de la CNP (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Société immobilière de construction et d'acquisition de la CNP (Sicac) (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
		Sogestop I (SA)	représentant permanent de CNP IAM au Conseil d'administration (fin de mandat le 24/11/2006, dissolution de la société)
		Vendôme Europe (SCI)	représentant de CNP Assurances, Gérante
Autres fonctions et mandats			
		CDC Entreprises (SA)	membre du Conseil de surveillance
		CIFG Holding (SA)	membre du Conseil de surveillance
		Ixis Asset Management Group (SA)	administrateur, membre du Comité d'audit
		Société Forestière de la CDC (SA)	représentant permanent de la SA CNP IAM au Conseil d'administration

Fonctions

Antoine Lissowski est membre du Directoire en qualité de Directeur financier de CNP Assurances depuis le 16 décembre 2003. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Actions CNP Assurances
au 31 décembre 2006 : 500

Parts de FCPE CNP
au 31 décembre 2006 : 573,378

Expérience professionnelle

Antoine Lissowski débute sa carrière à la Caisse des Dépôts en tant que responsable de la Trésorerie devises et des eurocrédits. Chargé de mission à la Commission des opérations de Bourse (COB) en 1985, il anime les premiers groupes de travail sur la déontologie des activités financières. Il réintègre la Caisse des Dépôts en 1988 en tant que responsable du développement commercial des activités sur les marchés monétaires et obligataires. En 1990, il est nommé Directeur général de la Caisse autonome de refinancement (CAR – groupe Caisse des Dépôts). Dans ce cadre, il se consacre à la gestion des adossements à très long terme et développe une activité de R&D en finances. Directeur financier à la direction des activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts depuis 1993, Antoine Lissowski est nommé Directeur financier de CDC Ixis à sa création en décembre 2000 et membre du Directoire en mai 2002 en charge de la Direction compte propre.



Mandats et fonctions		
Au sein du groupe CNP Assurances		
Antoine Lissowski (suite)	Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Lissowski n'est plus titulaire	
	CDC Finance-CDC Ixis (SA)	membre du Directoire (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis Asset Management (SA)	Vice-Président du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis AM US Corporation (USA)	membre du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis Financial Guaranty (SA)	Président du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CDC Ixis Financial Guaranty Europe (SA)	Président du Conseil de surveillance (démission le 16/12/2003)
	CIFG Holding (ex-CDC Ixis Financial Guaranty Holding) SA	Président du Conseil de surveillance (du 25/09/2003 au 16/12/2003, auparavant membre du Conseil de surveillance)
	CDC Private Equity (SA)	représentant permanent de la SA CDC Finance-CDC Ixis au Conseil d'administration (démission le 16/12/2003)
	CNCE (SA)	membre du Conseil de surveillance
	Ixis AEW Europe (SA)	membre du Conseil d'administration (du 2/10/2003 au 16/12/2003)
	Ixis CIB (Ixis Corporate & Investment Bank) (SA)	Vice-Président du Conseil de surveillance (démission le 28/01/2005)
	Magnant (SA)	représentant permanent de la SA CDC Finance-CDC Ixis au Conseil d'administration (dissolution de la société le 17/08/2003)
	Martignac Finance (SA)	Président du Conseil de surveillance (démission le 22/12/2003)
	Part'Com (SA)	administrateur (démission le 16/12/2003)
	Société Foncière Mogador (SA)	représentant permanent de la CDC au Conseil d'administration (fin du mandat en mai 2003)

Mandats et fonctions		
Au sein du groupe CNP Assurances		
	Gérard Ménéroud Né le 24 novembre 1947. École Polytechnique, Docteur de gestion, Institut des actuaires français.	CNP Assurances (SA) Âge d'Or Expansion (SA) Assurposte (SA) CNP Capitalia Vita (société de droit italien – ex-Fineco Vita) CNP Caution (SA) CNP International (SA) Écureuil Vie (SA) Equasanté (SAS) Filassistance International (SA) Fongépar (SA) Gespré Europe (SA) GPM Assurances (SA) Investissement Trésor Vie (ITV) (SA) Préviposte (SA)
	membre du Directoire, Directeur du développement et des partenariats représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration Vice-Président (auparavant représentant permanent au Conseil depuis 2002 puis administrateur à compter de 2004) administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations Président du Conseil d'administration administrateur Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration depuis 2002) Président Président-Directeur général Président du Conseil d'administration représentant permanent de CNP Assurances au Conseil d'administration Vice-Président du Conseil de surveillance Président du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration	
Fonctions Gérard Ménéroud est membre du Directoire en qualité de Directeur du développement et des partenariats de CNP Assurances depuis le 4 juin 2002. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006. Actions CNP Assurances au 31 décembre 2006 : 1 045 Parts de FCPE CNP au 31 décembre 2006 : 2504,342		
Expérience professionnelle Gérard Ménéroud entre à l'Union des assurances de Paris (UAP) en 1970 et exerce pendant dix ans divers postes à responsabilités dans les domaines de l'organisation et de l'audit. Il devient Directeur comptable de l'UAP IARD (1980-1984), Directeur technique et financier (1984-1990) de l'UAP International, en charge de la coordination des filiales, des investissements et des opérations de croissance externe. Directeur général adjoint, avant de devenir Directeur général d'UAP Vie en 1993 puis à compter de juillet 1996, Président du Directoire d'UAP Collectives. En janvier 1998, il occupe la fonction de Directeur général adjoint d'Axa Courtage, puis de Directeur Central des partenariats d'Axa France et de Président d'Axa Banque en décembre 2000.		
Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Ménéroud n'est plus titulaire		
Anticipa (GIE)		Président du collège des administrateurs (fin du mandat : 2003)
AXA Banque		Président (fin du mandat : février 2002)
Axa Collectives (SA)		administrateur
Carrés Bleus (SAS)		Président (fin du mandat : 2004)
CRUAP (Mutuelle)		Président et administrateur
Gie Axa		membre du Conseil de surveillance
Inter Ré		administrateur
Maxis (SAS)		Président
Monvoisin Assurances (SA)		administrateur
Mutuelle nationale de l'administration publique (MUNAP)		administrateur
Mutuelle nationale interprofessionnelle de Prévoyance (MUNIP)		administrateur
Mutuelle phocéenne		Président et administrateur
Natio Assurances (SA)		Président
NSM Vie (SA)		administrateur
UNI-Prévoyance		Directeur général

Fonctions

Gérard Ménéroud est membre du Directoire en qualité de Directeur du développement et des partenariats de CNP Assurances depuis le 4 juin 2002.

Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Actions CNP Assurances
au 31 décembre 2006 : 1 045

Parts de FCPE CNP
au 31 décembre 2006 : 2504,342

Expérience professionnelle

Gérard Ménéroud entre à l'Union des assurances de Paris (UAP) en 1970 et exerce pendant dix ans divers postes à responsabilités dans les domaines de l'organisation et de l'audit.

Il devient Directeur comptable de l'UAP IARD (1980-1984), Directeur technique et financier (1984-1990) de l'UAP International, en charge de la coordination des filiales, des investissements et des opérations de croissance externe. Directeur général adjoint, avant de devenir Directeur général d'UAP Vie en 1993 puis à compter de juillet 1996, Président du Directoire d'UAP Collectives.

En janvier 1998, il occupe la fonction de Directeur général adjoint d'Axa Courtage, puis de Directeur Central des partenariats d'Axa France et de Président d'Axa Banque en décembre 2000.



Mandats et fonctions			
Au sein du groupe CNP Assurances			
	Jean-Pierre Walbaum Né le 31 août 1945. Physique quantique, Maîtrise d'informatique, DEA d'économétrie, CPA (Groupe HEC).	CNP Assurances (SA)	membre du directoire, Directeur de la gestion et de l'innovation
		Assurposte (SA)	administrateur (depuis le 06/06/2001)
		Écureuil Vie (SA)	membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit (depuis le 27/06/2005, auparavant membre du Conseil d'administration depuis 2001)
		Filassistance International (SA)	représentant permanent de CNP IAM au Conseil d'administration (depuis 2001)
		Fongépar (SA)	administrateur (depuis le 14/04/2004)
Fonctions Jean-Pierre Walbaum est, depuis le 17 janvier 2001, membre du Directoire en qualité de Directeur de la gestion et de l'innovation de CNP Assurances. Son mandat a été renouvelé le 4 juin 2002 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.		Global (société de droit portugais)	Président du Conseil de surveillance (depuis le 19/06/2006), auparavant Président du Conseil d'administration
		Global Vida (société de droit portugais)	Président du Conseil de surveillance (depuis le 19/06/2006), auparavant Président du Conseil d'administration
		Informatique CDC (GIE)	administrateur (depuis le 05/12/2002)
		Sino French Life Insurance (société de droit chinois)	membre du Conseil d'administration (depuis le 27/02/2006)
Actions CNP Assurances au 31 décembre 2006 : 2 640 Parts de FCPE CNP au 31 décembre 2006 : 4 866,59			
Expérience professionnelle Jean-Pierre Walbaum débute sa carrière en 1971 dans une société d'ingénierie, la Seria, et dès 1972, crée et assure jusqu'en 1978 la direction générale d'une société de conseil, Sotrac. En outre, en 1974 et jusqu'en 1985, il rejoint le groupe Caisse des Dépôts où il sera successivement ingénieur en chef, ingénieur principal, responsable de département. En 1985, il entre dans le Groupe Caisse d'Épargne en qualité de Président du Directoire de la Sorefi Picardie, puis est nommé en 1991 Président du Directoire de la Caisse d'Épargne de Picardie. En septembre 1999, il est nommé au Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, en charge de l'exploitation bancaire. De 1995 à 2002, il est également Président-Directeur général du groupe d'assurance caution Sogeccef – Saccef, qui devient, par croissance interne et externe, le 1 ^{er} groupe, par sa taille, dans ce secteur.			

11.1.2 **CONSEIL DE SURVEILLANCE**



Edmond Alphandéry

Né le 2 septembre 1943.
Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, doctorat ès sciences économiques et agrégation d'économie politique.

Edmond Alphandéry est, depuis le 9 juillet 1998, Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007).

Il est également membre du Comité d'audit et assure la Présidence du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 501 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP International (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), membre du Conseil d'administration ;
- CNP Capitalia Vita (ex-Fineco Vita) (société de droit italien), administrateur.

Autres fonctions et mandats

- Calyon (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Icade (SA), membre du Conseil d'administration
- Suez (SA), membre du Conseil d'administration.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Alphandéry n'est plus titulaire

- GT Finance (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2002) ;
- Polco (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : avril 2001) ;
- Société des Éditions de Presse "Affiches Parisiennes" (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : août 2005).



Jean-Paul Bailly

Né le 29 novembre 1946.
École Polytechnique, Master of Science in Management.

Jean-Paul Bailly est, depuis novembre 2002, membre et Vice-Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Groupe La Poste, Président.
- Geopost (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur ;
- Groupement des Commerçants du CCR Grand Var (GIE), représentant permanent de La Poste, membre ;
- La Banque Postale (SA), Président du Conseil de surveillance et membre du Comité nomination-rémunération ;
- La Banque Postale Asset Management (ex-Sogeposte) (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Poste Immo (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur ;
- SF2 (SA), représentant permanent de La Banque Postale, administrateur ;
- SF12 (SA), représentant permanent de La Poste, Président ;
- Sofipost (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur ;
- Sopassure (SA), administrateur ;
- Systar (SA), administrateur.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Bailly n'est plus titulaire

- Efiposte (SA), représentant permanent de La Poste, administrateur (fin du mandat : 16 décembre 2005) ;
- RATP, Président-Directeur général (fin du mandat : 2002).



Augustin de Romanet

Né le 2 avril 1961.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

M. Augustin de Romanet est depuis le 8 mars 2007, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et, depuis le 20 mars 2007, représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil de surveillance de CNP Assurances. M. de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société. Il remplace M. Mayer décédé le 9 décembre 2006 et qui occupait ces différentes fonctions depuis le 16 janvier 2003.

Le mandat de la Caisse des dépôts et consignations, renouvelé le 4 juin 2002, expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Titulaire de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

M. Augustin de Romanet est également membre du Conseil d'administration de Veolia Environnement (SA) et de Dexia (Société de droit belge).



Étienne Bertier

Né le 25 février 1960.

Institut d'études politiques de Paris, ESSEC, DEA de sociologie.

Étienne Bertier est depuis le 9 septembre 2003 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe Caisse des Dépôts

- Icade (SA), Président-Directeur général, Président du Comité des investissements, membre du Comité des nominations et des rémunérations ;
- CNP Capitalia Vita (ex-Fineco Vita) (société de droit italien), administrateur ;
- CDC Infrastructures (ex-Financière Lille puis MAP Holding) (SA), administrateur ;
- Capri Danton (SNC), représentant permanent d'Icade, cogérante ;
- Icade EMGP (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur, membre du Comité des investissements et du Comité des nominations et des rémunérations ;
- Icade Foncière des Pimonts (SA), administrateur ;
- Icade Pierre pour tous (SAS), membre du Comité d'orientation ;
- Icade Patrimoine (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur ;
- Seloge (SCI), représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Construction Bassin parisien, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI de la Fontaine-au-Roi, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI du Rhône, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Résidence de Sarcelles, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Résidence d'Épinay-sur-Seine, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Saint-Étienne-du-Rouvray, représentant permanent d'Icade, gérant ;
- SCI Vénissieux Grandes Terres des Vignes, représentant permanent d'Icade, gérant.

Autres mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 18 juillet 2006) ;
- Club Méditerranée (SA), censeur ;
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 18 juillet 2006).

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Bertier n'est plus titulaire

- Caisse des Dépôts développement (C3D) (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 26 novembre 2003) ;
- Capri (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 2004) ;
- Groupement foncier de France (SAS) (GFF), membre du Comité de surveillance (fin du mandat : 4 février 2005) ;
- Scit Habitat (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 26 mai 2005) ;
- Scit Habitat Île-de-France (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 2004) ;
- Services Conseils Expertises Territoires (SCET) (SA), représentant permanent d'Icade, administrateur (fin du mandat : 23 mai 2005).



Jérôme Gallot

Né le 25 octobre 1959.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Jérôme Gallot est depuis le 9 mars 2004 membre du Conseil de surveillance de

CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe Caisse des Dépôts

- CDC Entreprises, Président du Directoire (septembre 2006), membre du Comité de direction de la Caisse des Dépôts ;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- Galaxy Fund (société de droit luxembourgeois), administrateur (fin du mandat : 2006) ;
- Icade (SA), administrateur.

Autres mandats et fonctions

- Austral (SICAV), Président (fin du mandat : 2006) ;
- Compagnie nationale du Rhône (CNR) (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 20 juillet 2006) ;

- NRJ Group (SA), membre du Conseil de surveillance (depuis le 22 juin 2006) ;
- Oseo (EPIC), censeur (début du mandat : 2006) ;
- Plastic Omnium (SA), administrateur (début du mandat : 2006) ;
- Schneider Electric (SA), membre du Conseil de surveillance depuis 2006 (auparavant membre du Conseil d'administration 2004-2005).

Mandat occupé de 2001 à 2005 dont M. Gallot n'est plus titulaire

- Caisse des Dépôts, Directeur (fin du mandat : 2006).



Dominique Marcel

Né le 8 octobre 1955.

DEA de sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Dominique Marcel est depuis le 9 mars 2004 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Il est également membre du comité d'audit de CNP Assurances depuis le 21 décembre 2004.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe Caisse des Dépôts

- Caisse des Dépôts, membre du Comité de direction, Directeur des finances et de la stratégie du Groupe ;
- Caisse des Dépôts DI (société de droit allemand), représentant permanent de la Caisse des Dépôts – Président du Conseil de surveillance ;
- CDC Entreprises (SAS), membre du Conseil de surveillance ;
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général (depuis le 16 novembre 2006, auparavant administrateur depuis le 27 octobre 2006) ;
- CDC Holding Finance (SA), Président du Conseil d'administration ;

- CDC Infrastructures (ex-Financière Lille puis MAP Holding) (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général ;
- Compagnie des Alpes (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Financière Transdev (SA), Président du Conseil d'administration et Directeur général ;
- Groupe Bature Cap Atrium (SASU), Président (début du mandat : 13 janvier 2006, fin du mandat : 15 juin 2006) ;
- Icade (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur ;
- Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées (SA), administrateur (début du mandat : 23 février 2006) ;
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), administrateur ;
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance ;
- Transdev (SA), représentant permanent de la Financière Transdev, administrateur.

Autres mandats et fonctions

- Accor (SA), administrateur ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (début du mandat : 15 décembre 2006, fin du mandat : 29 janvier 2007) ;
- Dexia (société anonyme de droit belge), administrateur (début du mandat : 7 juillet 2005) ;
- Dexia Crédit Local France (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Marcel

n'est plus titulaire

- CDC Ixis (SA), représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat 31 décembre 2004) ;
- Caisse des Dépôts développement (C3D), administrateur (SA ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la CDC en date du 3 janvier 2006) ;

- Crédit Foncier de France (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 12 mai 2005) ;
- Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 17 novembre 2005).



André Laurent Michelson

Né le 10 février 1955.

HEC, maîtrise ès sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

André Laurent Michelson est depuis le 4 avril 2006 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin de son mandat renouvelé le 30 mai 2006 : juin 2011).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 74 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, M. André Laurent Michelson est depuis le 20 juin 2003 Directeur des Fonds d'épargne et membre du Comité de direction du groupe Caisse des Dépôts.



Charles Milhaud

Né le 20 février 1943.

Certificat d'études supérieures de mathématiques, physique, chimie, de techniques mathématiques de la physique, de thermodynamique et de mécanique physique

d'électricité supérieure.

Charles Milhaud est depuis le 25 mars 1999 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), Président du Directoire ;
- Banque de la Réunion (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur ;
- Banque des Mascareignes (Société de droit mauricien), administrateur ;
- Banque de Nouvelle-Calédonie (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur ;
- Banque de Tahiti (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Banque des Îles Saint-Pierre et Miquelon (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (auparavant représentant permanent au titre de la SPPACR en 2001 puis de la Financière Océor en 2002) (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- CM Investissements (SARL), gérant ;
- CDC Entreprises (SAS), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 9 octobre 2006) ;
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), Président du Conseil de surveillance (fin du mandat : 1^{er} mars 2006) ;
- CIH (Crédit Immobilier et Hôtelier) (société de droit marocain), administrateur ;
- CNED (établissement public), Président du Conseil d'administration ;
- Erixel (SAS), Président ;
- Ecufoncier (SNC), représentant permanent de CNCE, commanditaire (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Fédération Bancaire Française (association), Président du Comité exécutif (depuis le 1^{er} septembre 2006) ;
- Financière Océor (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Fondation des Caisses d'Épargne, Président du Conseil d'administration ;
- GCE Habitat (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- GCE Immobilier (ex-PEREXIA) (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- GCE Maroc (SAS), Président ;
- GCE Participations (SAS), représentant permanent de la CNCE, Président ;
- IDF TELE (SAS), membre du Conseil de surveillance ;
- Issoria (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Ixis AM (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;

- Ixis Asset Management Group (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Ixis Corporate and Investment Bank (SA), Président du Conseil de surveillance et Président du Comité de rémunération (fin du mandat : 22 décembre 2006) ;
- Massira Capital Management (société de droit marocain), administrateur (depuis le 6 juillet 2006) ;
- Natixis (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 17 novembre 2006) ;
- SLE Préfecture (société coopérative), administrateur ;
- Sodexho Alliance (SA), administrateur ;
- Sogima (SA), représentant permanent de GCE Habitat, membre du Conseil de surveillance ;
- Sopassure (SA), administrateur ;
- Veolia Eau - Compagnie générale des Eaux (SCA), administrateur.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Milhaud n'est plus titulaire

- Caisse des Dépôts développement (C3D) (SA dissoute le 30 décembre 2005), administrateur (fin du mandat 2001) ;
- Cetelem (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2001) ;
- Compagnie financière Eulia (SA), Vice-Président (fin du mandat : 2004) ;
- CDC Ixis (SA), Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Crédit Saint-Pierrais, représentant permanent de la SAPPACR au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001) ;
- Écureuil Participations (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2002) ;
- Holassure (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Ixis PCM (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2005) ;
- Société de participation Provence-Alpes-Corse et Réunion (SAPPACR), Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2001) ;
- Société Nouvelle d'Exploitation de la tour Eiffel (SA), administrateur (démission : 27 février 2003).



Marc-André Feffer

Né le 22 décembre 1949.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Marc-André Feffer est depuis le 9 mars 2004 représentant permanent de Sopassure au Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- La Poste, Directeur général délégué en charge de la Stratégie et de l'Innovation, du Développement international, de la Régulation, du Juridique et des Systèmes d'information ;
- Geopost (SA), administrateur ;
- La Banque Postale (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (depuis janvier 2006) ;
- Sopassure (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Xange Capital (SA), Président du Conseil de surveillance.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Feffer n'est plus titulaire

- Canal Plus (SA), Vice-Président du Directoire (fin du mandat : 2003) ;
- Media Overseas (SAS), membre du Comité de direction (fin du mandat : 2003).



Patrick Werner

Né le 24 mars 1950.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Patrick Werner est depuis janvier 1999 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (son mandat, renouvelé le 3 juin 2003, expire en juin 2008).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- La Banque Postale (SA), Président du Directoire (depuis janvier 2006) ;
- La Poste, Directeur général délégué – Directeur des Activités financières ;
- AFPEN (association), représentant de La Banque Postale, administrateur ;
- Assurposte (SA), Président du Conseil d'administration ;
- BMS Développement (SAS), Président ;
- BMS Exploitation (SAS), Président ;
- LBPAM Actions Indice Euro (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- LBPAM Actions Indice France (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- LBPAM Actions Euro (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- Europay France (SAS), administrateur ;
- LBPAM Obli Court Terme (SICAV), Président du Conseil d'administration ;
- Poste Immo (SA), administrateur ;
- SF2 (SA), Président du Conseil d'administration ;
- SFPMEI (SAS), Président ;
- La Banque Postale Asset Management (ex-Sogeposte) (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- Sopassure (SA), représentant permanent de SF2, administrateur (auparavant Président puis administrateur en 2001) ;
- Société Financière de Paiements (SAS), Président du Comité de surveillance ;
- Xange Private Equity, Président du Conseil de surveillance.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Werner n'est plus titulaire

- Crédit Logement CL (SA), représentant permanent de La Poste au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001) ;
- Efiposte (SA), Président du Conseil d'administration (jusqu'au 16 décembre 2005) ;
- GeoPost (SA), administrateur (fin du mandat : 2002) ;
- Postaxess (SA), administrateur (fin du mandat : 2002) ;
- Sofipost (SA), administrateur (fin du mandat : 2002).



Nicolas Mérindol

Né le 20 février 1961.

Institut supérieur de gestion (ISG), Institut national techniques économiques et comptables (INTEC), Diplôme d'études comptables et financières (DECF).

Nicolas Mérindol est depuis septembre 2003 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : avril 2007). Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), membre du Directoire, Directeur général depuis le 29 septembre 2006 ;
- Alliance Entreprendre (SAS), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de gestion (fin du mandat : 2006) ;
- Alliance Entreprendre Développement (SAS), représentant permanent de la SAS Écureuil Participations, associé (fin du mandat : 2006) ;
- Banca Carige (société de droit italien), administrateur ;
- Banque des Antilles Françaises (SA), administrateur (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Banque de la Réunion (SA), administrateur (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Banque Palatine (SA) (ex-Banque San Paolo), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de rémunération et de sélection ;
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), administrateur (fin du mandat : 20 juin 2006) ;

- CEFI (SA), représentant permanent de la CNCE, administrateur (jusqu'au 13 décembre 2006) ;
- CEMM (SAS), Président du Conseil de surveillance ;
- Crédit Foncier de France (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 1^{er} mars 2006, auparavant Vice-Président du Conseil de surveillance) ;
- Écureuil Gestion FCP (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de rémunération et de sélection ;
- Écureuil Gestion (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de rémunération et de sélection ;
- Écureuil Vie (SA), Président du Conseil de surveillance, Président du Comité de Rémunération et de Sélection ;
- Efidis (SA), membre du Conseil de surveillance (depuis le 30 juin 2005, précédemment membre du Conseil d'administration) (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Ecu foncier (SCA), membre du Conseil de surveillance, commanditaire (fin du mandat : 30 juin 2006) ;
- Erilia (SA), administrateur (fin du mandat : 2006) ;
- Erixel (SAS), administrateur (fin du mandat : 2006) ;
- Financière Océor (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant représentant permanent de CNCE) ;
- GCE Capital, membre du Conseil de surveillance ;
- GCE Fidélisation (SAS), Président (fin du mandat : 2006) ;
- GCE Financial Services (SAS), Président ;
- GCE Immobilier (ex-Perexia) (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- GCE Newtec (SAS), Président du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- Gestrim (SA), Président du Conseil de surveillance (depuis le 7 juin 2005 auparavant représentant permanent de Perexia) (fin du mandat : 2006) ;
- GEMO-RSI (GIE), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Girce Stratégie (GIE), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- Holgest (SA), Président-Directeur général (auparavant représentant permanent d'Écureuil Participations) (fin du mandat : 6 octobre 2006) ;
- Ingepar, Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2006) ;
- Issoria (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance ;

- Ixis Asset Management (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant membre du Conseil de surveillance) ;
- Ixis Asset Management Group (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance et membre du Comité stratégie (depuis le 27 janvier 2005, auparavant membre du Conseil de surveillance) ;
- Ixis AM Participations 1 (SAS), Vice-Président du Comité de surveillance (fin du mandat : 2006) ;
- Ixis AM Participations 2 (SAS), Vice-Président du Comité de surveillance (depuis le 16 mars 2005, fin du mandat : 2006) ;
- Ixis AM US Corporation, Member of Board of Directors ;
- Ixis Corporate and Investment Bank (ex-CDC Ixis Capital Markets), Vice-Président du Conseil de surveillance (auparavant membre du Conseil de surveillance) ;
- Natixis (SA), représentant permanent de la CNCE, membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit (depuis le 17 novembre 2006) ;
- La Compagnie 1818 Banque Privée (SA) (ex-Vega Finance), Président du Conseil de surveillance et Président du Comité de rémunération et de sélection (auparavant Président du Conseil de surveillance de Vega Finance) ;
- SEDI-RSI (GIE), représentant permanent de la CNCE, administrateur (fin du mandat : 13 décembre 2006) ;
- Sopassure (SA), administrateur.

Principaux mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Mérimond n'est plus titulaire

2005

- A3C (SAS) (fusionnées avec CFF), administrateur (auparavant représentant permanent de CNCE au Conseil d'administration) ;
- Écureuil Vie (SA), administrateur (fin du mandat : 20 juin 2005) ;
- Entenial (SA) (fusionné avec CFF), administrateur ;
- Ixis Investor Services (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 30 août 2005) ;
- Vigeo (SAS), administrateur (fin du mandat : 10 octobre 2005).

2004

- Compagnie Financière Eulia (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- CDC Finance-CDC Ixis (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Écureuil Monétaire (SICAV), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Gérer Participations (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Les Éditions de l'Épargne (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Martignac Finance (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance ;
- Mutuelle du Mans (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Mutuelle du Mans Iard (SA), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Revenus Trimestriels (SICAV), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration.

2003

- Arese (SA), membre du Conseil d'administration ;
- Arpege (GIE), représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration ;
- Écureuil Participations (SA), membre du Conseil d'administration.



Xavier Musca

Né le 23 février 1960.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

M. Xavier Musca est le représentant de l'État au Conseil de surveillance de CNP Assurances. Désigné par arrêté ministériel du 13 mars 2007, il remplace M. Denis Samuel-Lajeunesse qui a démissionné le 1^{er} septembre 2006.

Le mandat de l'État, renouvelé le 4 juin 2002, expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2007.

Mandats et fonctions

- Directeur général de la Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE), représentant permanent de l'État, administrateur de la SA Gaz de France.



Jacques Hornez

Né le 19 juillet 1950.

Jacques Hornez est depuis septembre 2002 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin de son mandat, renouvelé le 3 juin 2003, en juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- MGEN, Trésorier général ;
- ADOSEN (association), administrateur ;
- Arts et Vie, Trésorier et membre fondateur ;
- CCOMCEN (GIE), administrateur ;
- Casden Banque Populaire (SA coopérative à Conseil d'administration), administrateur ;
- Conseil national du Crédit Coopératif, représentant permanent ;
- FNMF, Trésorier général Système fédéral de garantie ;
- GAIA, Président du Conseil de surveillance ;
- MGEN Action sanitaire et sociale, administrateur ;
- MGEN Centres de santé, administrateur ;
- MGEN Filia , administrateur ;
- MGEN Union, administrateur ;
- MGEN Vie, administrateur ;
- MMC Titrisation (Sicav), administrateur ;
- Natexis Convertibles Europe (Sicav), administrateur ;
- Observatoire de l'enfance (GIE), administrateur ;
- Parnasse Immo (SCPI), membre du Conseil de surveillance ;
- Parnasse MAIF (SA), administrateur ;
- Philgen (SCI), cogérant ;
- Union nationale de la réassurance de la mutualité française (UNRMF), administrateur.

Mandats échus au cours de l'exercice

- Filia MAIF (SA), censeur ;
- Moneden (SICAV), Président.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Hornez n'est plus titulaire

- Fructi Fonds Immobiliers (SCPI), administrateur (fin du mandat : 2003) ;
- GAIA, représentant permanent de la MGEN au Conseil (fin du mandat : 2002) ;

- Union Mutualiste Retraite, administrateur (fin du mandat : 2002) ;
- Valorg (SICAV), administrateur (fin du mandat : 2004).



Henri Proglio

Né le 29 juin 1949 – HEC.

Henri Proglio est depuis le 7 juin 2005 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2010).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 100 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Veolia Environnement (SA), Président-Directeur général ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), censeur ;
- Casino Guichard-Perrachon (SA), administrateur ;
- Dalkia (SAS), membre des Conseils de surveillance A et B ;
- Dalkia France (SCA), membre et Président du Conseil de surveillance ;
- Dalkia International (SA), administrateur ;
- EDF (SA), administrateur ;
- Elior (SCA), membre du Conseil de surveillance ;
- Lagardère (SCA), membre du Conseil de surveillance ;
- Natixis (SA), membre du Conseil de surveillance (depuis le 17 novembre 2006) ;
- Siram (Italie), administrateur ;
- SARP (SA), administrateur jusqu'en octobre 2006 ;
- SARP Industries (SA), administrateur ;
- Société des Eaux de Marseille (SA), administrateur ;
- Thales (SA), administrateur ;
- Veolia Eau (SCA), gérant non associé ;
- Veolia Env. Serv. (Royaume-Uni), administrateur ;
- Veolia Env. Serv. Asia (Singapour), administrateur ;
- Veolia Env. Serv. Australia (Australie), administrateur ;
- Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA), administrateur ;
- Veolia Propreté (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Veolia Transport (SA), Président du Conseil d'administration ;
- Veolia Transport Australia (Australie), administrateur ;
- Veolia Water (SA), Président du Conseil d'administration.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Proglio n'est plus titulaire

- B 1998 SL (Espagne), administrateur jusqu'en février 2004 ;
- CFSP (SCA), membre du Conseil de surveillance jusqu'en juin 2004 ;
- CEO (SCA), membre du Conseil de surveillance jusqu'en juin 2004 ;
- Comgen Australia, administrateur jusqu'en février 2005 ;
- Connex, Président-Directeur général jusqu'en octobre 2002 ;
- Connex Asia Holding (Singapour), administrateur jusqu'en août 2002 ;
- Connex Leasing (Royaume Uni), administrateur jusqu'en avril 2004 ;
- Connex Transport AB (Suède), administrateur jusqu'en octobre 2004 ;
- Connex Transport UK (Royaume Uni), administrateur jusqu'en avril 2004 ;
- Coteba Management, administrateur jusqu'en mai 2002 ;
- EDF International (SA), administrateur jusqu'en juin 2004 ;
- FCC (Espagne), administrateur jusqu'en septembre 2004 ;
- GRUCYSCA (Espagne), administrateur jusqu'en octobre 2003 ;
- Montenay International Corp (USA), administrateur jusqu'en octobre 2002 ;
- ONEL (UK), administrateur jusqu'en janvier 2002 ;
- Onyx (SA), Président-Directeur général jusqu'en octobre 2002 ;
- Onyx UK Holding (Royaume-Uni), administrateur jusqu'en février 2005 ;
- OWS (USA), administrateur jusqu'en octobre 2002 ;
- SAFISE (SA), administrateur jusqu'en décembre 2004 ;
- Société des Eaux de Melun (SCA), membre du Conseil de surveillance jusqu'en juin 2004 ;
- Vinci (SA), administrateur jusqu'en mai 2003 ;
- Vivendi Environnement, Président du Directoire jusqu'en avril 2003 ;
- Wasco (ex-US Filter, USA), administrateur jusqu'en septembre 2004.



Alexandre Lamfalussy

Né le 26 avril 1929.

Docteurat d'économie (université d'Oxford).

Alexandre Lamfalussy est membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances depuis le 6 juin 2000 (fin de son mandat

renouvelé le 7 juin 2005 : juin 2010).

Il assure également la présidence du Comité d'audit.

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Professeur émérite à l'université catholique de Louvain.

Mandat et fonction

- MOL (compagnie pétrolière hongroise), membre du Conseil de surveillance.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Lamfalussy n'est plus titulaire

Euro MTS (société de droit anglais), Président du Conseil (fin du mandat : 2003) ;

MTS s.p.a (société de droit italien), Président du Conseil (fin du mandat : 2003).



Philippe Baumlín

Né le 16 juin 1957.

Titulaire d'un Diplôme universitaire de technologie "gestion d'entreprise", option finance-comptabilité.

Délégué Régional CNP Assurances – Délégation régionale de Toulouse.

Philippe Baumlín est membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances depuis le 8 juin 2004 (fin du mandat en cours : juin 2009).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- FCPE "Actions CNP", Président du Conseil de surveillance ;
- Norpierre 2 (SCPI), membre du Conseil de surveillance.



Antonio Borges

Né le 18 novembre 1949.

Antonio Borges est depuis le 4 juin 2002 membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin de son mandat en cours : avril 2007).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Goldman Sachs International, Vice-Président Managing Director ;
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), administrateur ;
- Heidrick and Struggles (USA), administrateur ;
- Jeronimo Martins (société de droit portugais), administrateur ;
- Scor (SA), administrateur ;
- Scorvie (SA), administrateur.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. Borges n'est plus titulaire

- Banco Santander (société de droit portugais), membre du Conseil (fin du mandat : 2001) ;
- Banco Santander de Negocios (société de droit portugais), membre du Conseil (fin du mandat : 2001) ;
- Novartis Fondation for Management Developpement (société de droit suisse), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2001) ;
- Novartis Venture Fund (société de droit suisse), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2001) ;
- Sonaecom, administrateur.

Bernard Comolet

Né le 9 mars 1947.

Bernard Comolet est depuis le 19 septembre 1998 censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Caisse d'Épargne Île-de-France, Président du Directoire ;
- Banque BCP (SAS), Président du Conseil de surveillance (début 2006) ;

- Banque BCP (SA) (Luxembourg), membre du Conseil d'administration (début 2006) ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance ;
- EFIDIS (SA HLM), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil de surveillance (début 2006) ;
- Immobilière 3 F (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (auparavant représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil de surveillance) ;
- Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Natixis (SA), Vice-Président du Conseil de surveillance (depuis le 17 novembre 2006) ;
- OPAC de Paris, représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration en qualité de membre désigné par le préfet.

Mandats occupés de 2002 à 2005 dont M. Comolet n'est plus titulaire

- Écureuil Dynamique Plus (SICAV), Président du Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- Eulia Caution (SA), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2005) ;
- Euro-Sofac (SA), membre du Conseil de surveillance (fin du mandat : 2004) ;
- Groupement d'achats des Caisses d'Épargne (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001) ;
- Le Livret Portefeuille, représentant permanent de la CNCE au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001) ;
- SACCEF (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (fin du mandat : 2005) ;
- SOCAMAB (SA), administrateur (fin du mandat 2005) ;
- SOGECCEF (SA), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001).

Jean-Louis de Mourgues

Né le 7 mai 1947.

Institut d'études politiques de Paris, DES de Droit Public, École nationale d'administration.

Jean-Louis de Mourgues est depuis le 19 septembre 1998 censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances (fin du mandat en cours : juin 2008).

Titulaire au 31 décembre 2006 de 50 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- AG2R, Délégué général ;
- Arial Assurance (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- La Mondiale (SA), administrateur ;
- Natexis Obli Première (SICAV), Président du Conseil d'administration.

Mandats occupés de 2001 à 2005 dont M. de Mourgues n'est plus titulaire

- Génération numérique (SICAV), représentant permanent de l'AG2R au Conseil d'administration (fin du mandat : 2001) ;
- HBSC Republic Actions France (SICAV), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2001) ;
- Patrimoine Retraite (SICAV), membre du Conseil d'administration (fin du mandat : 2004) ;
- AGICAM (ex-AG2R Gestion d'actifs) (SA), Président du Conseil de surveillance ;
- La Mondiale Participation (SA), administrateur.

Nomination soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires réunie en 2007



Franck Silvent

Né le 1^{er} août 1972.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Mandats et fonctions

- Compagnie des Alpes (SA), membre du Directoire et Directeur Finances, Stratégie et Développement (début du mandat : janvier 2005) ;
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 19 juillet 2006) ;
- Compagnie des Alpes Domaines skiabiles (SAS), membre du Comité de surveillance ;
- Compagnie des Alpes-Financement, représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérante ;
- Compagnie du Mont-Blanc (SA), administrateur (depuis le 28 novembre 2006) ;
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie – CI2S (SAS), Président ;
- Domaine skiable de Flaine – DSF (SA), membre du Conseil de surveillance ;
- Domaine skiable du Giffre – DGF (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes Domaines skiabiles au Conseil de surveillance (début du mandat : 31 août 2006) ;
- Grévin et Compagnie (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration ;
- Musée Grévin (SA), représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil d'administration (depuis le 29 juin 2006, auparavant Président du Conseil d'administration) ;
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit (jusqu'au 10 juin 2006) ;
- SwissAlp, administrateur (depuis le 3 avril 2006).

Mandat et fonction occupés de 2001 à 2005 dont M. Silvent n'est plus titulaire

- CDC DIGMBH, représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 23 décembre 2004) ;

- CDC Holding Finance (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur et Directeur Général ;
- CDC Ixis Asset Management Holding (SA), membre du Conseil de surveillance du 1^{er} mars 2004 au 23 décembre 2004 ;
- CDC Ixis Investor Services, administrateur jusqu'au 12 janvier 2005 ;
- CDC Ixis Italia Holding, représentant permanent de la CDC au Conseil de surveillance du 28 mars 2003 au 28 juillet 2004 ;
- CDC Ixis Private Equity (devenue CDC Entreprises Capital Investissement) (SA), administrateur du 3 mars 2004 au 23 décembre 2004 ;
- Financière Lille, Président du Conseil d'administration du 4 juillet 2003 au 23 décembre 2004 ;
- Galaxy Fund Management, représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 1^{er} mars 2004) ;
- Groupe Caisse des Dépôts, Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie de 2002 à 2005 ;
- Part'com, représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'en juin 2004) ;
- Sicav "Liberté et Solidarité", représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 1^{er} mars 2004) ;
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 10 mars 2005) ;
- Transdev (SA), représentant permanent de la CDC, administrateur (jusqu'au 23 décembre 2004) ;
- Sogeposte (devenue La Banque Postale Asset Management (SA), membre du Conseil de surveillance du 15 octobre 2003 au 23 décembre 2004 ;
- Xange Capital (SA), représentant permanent de la CDC, membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 23 décembre 2004).

11.2 RÉMUNÉRATION TOTALE INDIVIDUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX

11.2.1 Membres du Directoire

Chaque membre du Directoire perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de 0 à 70 %) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs individuels fixés en début d'exercice.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations réuni le 13 mars 2007, le Conseil de surveillance a déterminé pour l'exercice 2006 la part variable de la rémunération des membres du Directoire en fonction des objectifs collectifs et individuels suivants :

- les objectifs collectifs, dont la proportion est plafonnée à 35 % dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de trois critères préalablement fixés et inchangés depuis l'exercice 1999, relatifs à :
 - l'évolution de la productivité avec un critère du ratio des frais de gestion sur encours ;
 - l'évolution du cours de Bourse de l'action CNP ;
 - la variation du résultat récurrent.
- Les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 35 %, sont différenciés selon les domaines de compétence dévolus à chaque membre du Directoire, dans le cadre de la répartition des tâches directoriales.

Après avoir examiné attentivement le degré d'atteinte de l'ensemble de ces objectifs, le Conseil de surveillance, sur avis de son Comité des rémunérations et des nominations a décidé lors de sa séance du 20 mars 2007 :

- de fixer la part variable de rémunération applicable aux objectifs collectifs à 29 % pour chacun des membres du Directoire ;
- de fixer la part variable applicable aux objectifs individuels entre 21 et 24 % ; soit un total de part variable au titre de l'exercice 2006 qui varie de 50 % à 53 % en fonction des membres.

Par ailleurs, suite à une décision du Conseil de surveillance en date du 15 mars 2005, les membres du Directoire sont autorisés à percevoir les jetons de présence au titre des mandats sociaux qu'ils détiennent dans d'autres sociétés à compter de l'exercice 2005. Ils n'ont bénéficié jusqu'à ce jour d'aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le montant (exprimé en brut fiscal) des rémunérations perçues en 2006 par chacun des membres du Directoire (au titre de leurs activités salariales et de leur mandat social) s'établit comme suit :

Rémunérations annuelles brutes versées en 2006

En €	Rémunération fixe ⁽¹⁾	Rémunération variable ⁽¹⁾	Jetons de présence ⁽²⁾	Avantages en nature ⁽³⁾	Options de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2006
Membres du Directoire						
Gilles Benoist	387 933,96	162 443,00	53 299,00	1 600,44	0	605 276,40
Xavier Larnaudie-Eiffel	339 194,00 ⁽⁴⁾	145 330,00	42 472,31	4 343,00	0	531 339,31
Antoine Lissowski	285 000,00	110 680,00	45 094,51	0	0	440 774,51
Gérard Ménéroud	248 183,76	105 190,00	27 113,81	5 213,00	0	385 700,57
Jean-Pierre Walbaum	248 183,76	105 190,00	36 242,67	4 563,35	0	394 179,78

(1) Contrat de travail et mandat social.

(2) À compter de l'exercice 2005, les membres du Directoire sont autorisés à percevoir les jetons de présence au titre des mandats sociaux qu'ils détiennent dans d'autres sociétés.

(3) Avantages en nature : ce montant inclut la valorisation du véhicule de fonction ainsi que l'abondement de la CNP à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat groupe d'assurance vie souscrit au profit de tous les personnels de l'entreprise).

(4) Dont 84 194 € correspondant au nombre de jours hors de France dans le cadre de son activité internationale.

Détail des rémunérations 2006

En €	Rémunération fixe versée en 2006			Rémunération variable versée en 2006 (au titre de l'exercice 2005)			Rémunération variable versée en avril 2007 (au titre de l'exercice 2006)		
	Contrat de travail	Mandat social	Total	Contrat de travail	Mandat social	Total	Contrat de travail	Mandat social	Total
Membres du Directoire									
Gilles Benoist	307 933,92	80 000,04	387 933,96	147 808,00	14 635,00	162 443,00	153 967,00	40 000,00	193 967,00
Xavier Larnaudie-Eiffel	289 193,96	50 000,04	339 194,00	131 610,00	13 720,00	145 330,00	144 597,00	25 000,00	169 597,00
Antoine Lissowski	234 999,96	50 000,04	285 000,00	96 350,00	14 330,00	110 680,00	124 550,00	26 500,00	151 050,00
Gérard Ménéroud	198 183,72	50 000,04	248 183,76	91 165,00	14 025,00	105 190,00	103 056,00	26 000,00	129 056,00
Jean-Pierre Walbaum	198 183,72	50 000,04	248 183,76	91 165,00	14 025,00	105 190,00	103 056,00	26 000,00	129 056,00

Rémunérations annuelles brutes ⁽¹⁾ versées au cours des trois derniers exercices

En €	2004	2005	2006
Membres du Directoire			
Gilles Benoist	425 798,37	512 981,46	605 276,40
Xavier Larnaudie-Eiffel	345 829,00	482 768,41	531 339,31
Antoine Lissowski	250 570,79	356 865,41	440 774,51
Gérard Ménéroud	316 136,16	327 619,32	385 700,57
Jean-Pierre Walbaum	316 746,03	330 202,42	394 179,78

(1) Rémunérations totales : rémunération fixe + rémunération variable + jetons de présence + avantages en nature.

11.2.2 Informations complémentaires

En vertu des dispositions de la loi du 26 juillet 2005, les informations suivantes doivent être communiquées :

11.2.2.1 Indemnités de fin de contrat de travail

Chaque membre du Directoire dispose dans son contrat de travail d'une clause relative aux indemnités en cas de rupture du contrat. Le montant exact de ces indemnités figure de façon individuelle dans le tableau "Informations complémentaires relatives à l'exercice 2006". Ces clauses sont reprises *in extenso* ci-dessous.

Gilles Benoist

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Gilles Benoist percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Gilles Benoist à compter du 1^{er} octobre 1987, une indemnité forfaitaire de rupture égale à la différence entre la rémunération nette qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique."

Xavier Larnaudie-Eiffel

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Xavier Larnaudie-Eiffel percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, une indemnité forfaitaire de rupture de dix-huit mois, soit 1,5 fois la rémunération totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la rupture (bonus et prime d'expatriation compris).

En cas de réintégration dans la fonction publique, cette indemnité forfaitaire serait limitée à la différence entre la rémunération nette perçue (bonus et prime d'expatriation compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture et la rémunération annuelle nette (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la Fonction publique."

Antoine Lissowski

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Antoine Lissowski percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Antoine Lissowski à compter du 1^{er} octobre 2000, une indemnité forfaitaire de rupture, égale à la différence entre la rémunération nette qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique."

Gérard Ménéroud

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Gérard Ménéroud percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Gérard Ménéroud une indemnité forfaitaire de rupture égale à la rémunération brute qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture."

Jean-Pierre Walbaum

"En cas de rupture du présent contrat de travail à l'initiative de CNP Assurances pour toute autre cause qu'une faute grave ou lourde, Jean-Pierre Walbaum percevra, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement fixée par l'accord professionnel du 3 mars 1993 susvisé, qui sera calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par Jean-Pierre Walbaum dans le groupe Caisse des Dépôts, une indemnité forfaitaire de rupture égale à la rémunération brute qu'il aura perçue (bonus compris) au cours des douze derniers mois précédant la rupture.

Compte tenu des fonctions précédemment exercées par Jean-Pierre Walbaum dans le groupe Caisse des Dépôts, une ancienneté de 18,75 ans lui est reconnue."

Enfin, il convient de souligner qu'il n'existe pour aucun des membres du Directoire de clause de non-concurrence dans leur contrat de travail.

Informations complémentaires relatives à l'exercice 2006

En €	Gilles Benoist	Xavier Larnaudie-Eiffel	Antoine Lissowski	Gérard Ménéroud	Jean-Pierre Walbaum
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽¹⁾	972 873,10	708 895,35	386 534,17	385 043,78	853 069,83
Régime de retraite complémentaire : calcul de la rente annuelle brute théorique au 31/12/2006	57 696,99	20 683,83 ⁽²⁾	20 683,83 ⁽²⁾	30 957,70 ⁽²⁾	39 462,56

(1) Ces montants correspondent à l'indemnité conventionnelle de licenciement complétée par les dispositions du contrat de travail (cf. extraits du contrat de travail ci-dessus) ; le calcul est effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos.

(2) Sans objet (moins de 60 ans au 31 décembre 2006).

11.2.2.2_Indemnités de départ à la retraite

Les membres du Directoire auraient droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité égale à 3/12^e de leur dernier salaire annuel brut, majorée de 1/120^e de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120^e de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

11.2.2.3_Dispositif de retraite supplémentaire

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, c'est-à-dire :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés, ce qui vise à la fois les membres du Directoire et les dirigeants rémunérés du Conseil de surveillance de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

- 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 62 136 € ;

- 1,75 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 62 136 € et 124 272 € ;
- 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 124 272 € et 248 544 €.

Le taux de remplacement équivaut à un maximum de 32 % de la dernière rémunération annuelle.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de 15 années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération fixe et variable à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 248 544 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque membre du Directoire au 31 décembre 2006 figure dans le tableau intitulé "Informations complémentaires à l'exercice 2006".

11.2.3 MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 550 000 €, votée par l'Assemblée du 30 mai 2006 (au titre des exercices 2006 et suivants), le Conseil de surveillance, conformément aux notifications reçues par la Société, a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2006, selon les modalités suivantes :

L'attribution des jetons de présence rétribuant l'activité générale du Conseil de surveillance est subordonnée à la participation effective de ses membres aux séances du Conseil de surveillance et de ses Comités spécialisés.

Le montant unitaire des jetons de présence pour chaque réunion du Conseil de surveillance a été fixé à 3 800 € et pour les réunions des comités spécialisés (Comité d'audit et Comité des rémunérations et des nominations) à 3 050 € par séance.

Il est précisé par ailleurs que :

- les jetons de présence versés à M. Philippe Baumlin ont été reversés à l'association CDC tiers-monde ;
- en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Alexandre Lamfalussy, en tant que membre de ce Comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'audit ;
- la rémunération globale du Président du Conseil de surveillance, M. Edmond Alphandéry, au titre de l'exercice 2006, se décompose comme suit :

Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2006

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP Assurances	Jetons de présence ⁽¹⁾	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2006	Régime de retraite complémentaire ⁽²⁾
Edmond Alphandéry	199 992,00	21 401,31	0	0	221 393,31	13 764,88

(1) Jetons de présence perçus au titre de ses mandats d'administrateur de la filiale brésilienne Caixa Seguros et de la filiale italienne CNP Capitalia Vita.
(2) Calcul de la rente annuelle brute théorique au 31 décembre 2006.

Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2005

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP	Rémunération CNPI	Jetons de présence ⁽¹⁾	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2005
Edmond Alphandéry	100 000	100 000	14 845,38	0	0	214 845,38

(1) Jetons de présence perçus au titre de son mandat d'administrateur de la filiale brésilienne Caixa Seguros.

Rémunération du Président du Conseil de surveillance en 2004

En € Président du Conseil de surveillance	Rémunération fixe CNP	Rémunération CNPI	Jetons de présence ⁽¹⁾	Avantages en nature	Option de souscription ou d'achat d'actions	Total des rémunérations versées en 2004
Edmond Alphandéry	100 000	100 000	2 833	0	0	202 833

(1) Jetons de présence perçus au titre de son mandat d'administrateur de la filiale brésilienne Caixa Seguros correspondant à la période septembre/décembre 2003.

Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2006

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 en €	Bénéficiaire
Edmond Alphandéry (*)	0	
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	22 800	Sopassure
Jean-Paul Bailly (*)	22 050	Sopassure
Patrick Werner (*)	31 950	Sopassure
Charles Milhaud (*)	7 600	Sopassure
Nicolas Mérindol (*)	31 950	Sopassure
Francis Mayer (*) représentant de la CDC	11 400	CDC
Étienne Bertier	11 400	CDC
Dominique Marcel (*)	25 100	CDC
Jérôme Gallot	19 000	CDC
André Laurent Michelson	11 400	CDC
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	7 600	Trésor Public
Henri Proglio	19 000	L'intéressé
Jacques Hornez	11 400	MGEN
Alexandre Lamfalussy (*)	37 300	L'intéressé
Antonio Borges	19 000	L'intéressé
Philippe Baumlin (1)	19 000	L'intéressé

(*) Mandataire social également membre d'un Comité spécialisé.
(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

Nom des censeurs	Montant versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	19 000	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	19 000	L'intéressé

Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2005

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2006 au titre de l'exercice 2005 en €	Bénéficiaire
Edmond Alphandéry (*)	0	
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	15 200	Sopassure
Jean-Paul Bailly (*)	13 700	Sopassure
Patrick Werner (*)	27 400	Sopassure
Charles Milhaud (*)	17 500	Sopassure
Nicolas Mérindol (*)	27 400	Sopassure
Francis Mayer (*) représentant de la CDC	21 300	CDC
Étienne Bertier	7 600	CDC
Dominique Marcel (*)	27 400	CDC
Jérôme Gallot	15 200	CDC
Jean-Pierre Menanteau	11 400	L'intéressé
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	15 200	Trésor Public
Henri Proglio	7 600	L'intéressé
Jacques Hornez	11 400	MGEN
Alexandre Lamfalussy (*)	29 700	L'intéressé
Antonio Borges	15 200	L'intéressé
Philippe Baumlin (1)	15 200	L'intéressé

(*) Mandataire social également membre d'un comité spécialisé.

Nom des censeurs	Montant versé en 2006 au titre de l'exercice 2005 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	15 200	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	15 200	L'intéressé

(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

Détail des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2004

Nom des mandataires sociaux	Montant versé en 2005 au titre de l'exercice 2004	Bénéficiaire
Edmond Alphandéry (*)	0	
Marc-André Feffer, représentant de Sopassure	15 250	Sopassure
Jean-Paul Bailly (*)	18 300	Sopassure
Patrick Werner (*)	24 400	Sopassure
Charles Milhaud (*)	15 250	Sopassure
Nicolas Mérindol (*)	30 500	Sopassure
Francis Mayer (*), représentant de la CDC	18 300	CDC
Étienne Bertier	15 250	CDC
Dominique Marcel	12 200	CDC
Jérôme Gallot	15 250	CDC
Jean-Pierre Menanteau (*)	30 500	L'intéressé
Denis Samuel-Lajeunesse, représentant l'État	15 250	Trésor Public
Michel Lies, représentant la Cie Suisse de Réassurance	3 050	Cie Suisse de Réassurances
Jacques Hornez	12 200	MGEN
Alexandre Lamfalussy (*)	45 750	L'intéressé
Antonio Borges	6 100	L'intéressé
Jean-Jacques Doaré (1)	6 100	L'intéressé
Philippe Baumin (2)	9 150	L'intéressé

(*) Mandataire social également membre d'un Comité spécialisé.
(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'Association des actionnaires salariés de CNP Assurances.
(2) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence (déduction faite du coût fiscal) à l'association CDC tiers-monde.

Nom des censeurs	Montant versé en 2005 au titre de l'exercice 2004 en €	Bénéficiaire
Bernard Comolet	15 250	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues	12 200	L'intéressé

11.2.4 Déclarations concernant les mandataires sociaux

Selon les déclarations effectuées à la Société par les mandataires sociaux :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux ;
- aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général ;

- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Conflits d'intérêts

En dehors des conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune opération qui ne présenterait pas le caractère d'opération courante conclue à des conditions normales n'a été conclue par la Société avec

ses mandataires sociaux. Aucun prêt ni garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par la Société.

Aucun des mandataires sociaux n'a déclaré avoir un conflit d'intérêt entre la Société et ses intérêts privés.

Aucun contrat de service dont les termes prévoieraient l'octroi d'avantages ne lie les mandataires sociaux à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

11.3_HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des Commissaires aux comptes en 2006

En K€ TTC	MAZARS		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP Assurances	453		453	
CNP IAM	90		90	
Cimo	32			
Préviposte	64			
ITV			49	
Écureuil Vie	344			
SCI AEP 3	14			
SCI AEP 4	16			
SAS Immobilière PB6	6			
SCI Assurimmeuble	6			
Global			85	
Global Vida			61	
Assurbail	32		32	
CNP International			19	
Caixa Seguros			362	
CNP Capitalia Vita			512	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	404		819	
Sous-total	1 461	100 %	2 482	100 %
Autres prestations				
Total	1 461	100 %	2 482	100 %

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

Honoraires des Commissaires aux comptes en 2005*

En K€ TTC	MAZARS		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP Assurances	306		306	
CNP IAM	88		88	
Cimo	31			
Préviposte	58			
ITV			48	
Écureuil Vie	255			
SCI AEP 3	14			
SCI AEP 4	13			
SAS Immobilière PB6	10			
SCI Assurimmeuble	5			
Global			105	
Global Vida			80	
Assurbail	38		38	
CNP International			18	
Caixa Seguros			165	
CNP Capitalia Vita				
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	889		602	
Sous-total	1 707	100 %	1 450	100 %
Autres prestations				
Total	1 707	100 %	1 450	100 %

* Pour rendre l'analyse du poste "Certification, examen des comptes individuels et consolidés" plus cohérente d'année en année, en 2005 les missions de mise en place des IFRS ont été reclassées dans "Autres missions accessoires et autres missions d'audit".

Les "Autres missions accessoires et autres missions d'audit" recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes et à la préparation de l'augmentation de capital de CNP Assurances.

Honoraires des Commissaires aux comptes en 2004

En K€ TTC	MAZARS		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
CNP Assurances	300		300	
CNP IAM	86		86	
Cimo				
Préviposte	43			
ITV			36	
Écureuil Vie	179			
SCI AEP 3				
SCI AEP 4				
SAS Immobilière PB6				
SCI Assurimmeuble				
Global			70	
Global Vida			39	
Assurbail	31		31	
CNP International			14	
Caixa Seguros	12			
CNP Capitalia Vita				
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	84		96	
Sous-total	735	100 %	672	100 %
Autres prestations				
Autres				
Technologies				
Total	735	100 %	672	100 %

Les “Autres missions accessoires et autres missions d’audit” recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d’acquisitions externes et à la préparation de l’augmentation de capital de CNP Assurances.

Valeur intrinsèque

(*embedded value*)

CNP Assurances publie sa valeur intrinsèque (*embedded value*) selon les principes de l'*european embedded value* (EEV). Ces principes ont été définis par le CFO Forum, réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes, créé en 2002. Ce Forum a développé douze principes applicables à l'*embedded value*, que ses membres se sont engagés à appliquer à partir de l'exercice 2005.

CNP Assurances a retenu une méthodologie de valorisation des options financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2006.

B&W Deloitte, consultants actuariels de la CNP, ont revu les choix méthodologiques, les hypothèses et les résultats des calculs effectués par le Groupe dans le cadre de la publication de l'*embedded value* de ses activités d'assurance au 31 décembre 2006.

B&W Deloitte a indiqué :

- que les principes méthodologiques étaient conformes aux pratiques du marché et aux principes du CFO Forum ;
- que les hypothèses retenues étaient raisonnables ;
- et que les calculs avaient été effectués en conformité avec ces principes méthodologiques et ces hypothèses.

Dans le cadre de ses travaux de revue, B&W Deloitte a procédé à des vérifications non exhaustives sur les informations et données fournies par le groupe CNP.

La méthode retenue :

- intègre la valeur temps des options financières des portefeuilles d'épargne et du contrat retraite Préfon ;
- maintient l'approche par prime de risque pour les autres portefeuilles ;
- prend en compte une charge au titre du coût d'immobilisation du capital et des risques non financiers.

L'EEV est la somme de :

- l'actif net réévalué, valeur des actifs en représentation des fonds propres après déduction des goodwill et d'autres éventuels ajustements actuariels attribuables aux actionnaires ;
- la valeur du portefeuille In Force (IF EEV). Cette valeur correspond à la valeur actualisée des résultats futurs, calculée sans prime de risque (RFV) sur la durée des contrats en portefeuille de laquelle sont déduits :
 - la valeur temps des options financières (VTO) calculée en intégrant une modélisation dynamique du comportement des assurés et de la politique financière de CNP Assurances,
 - le coût d'immobilisation du capital réglementaire nécessaire à l'activité, et le coût pour les risques non financiers (CMS & RNF).

Le capital réglementaire correspond à 100 % des exigences de marge de solvabilité selon les directives européennes. Pour les portefeuilles sur lesquels l'approche avec prime de risque a été maintenue, le taux d'actualisation prend en compte un financement par des titres subordonnés.

Nombre d'actions

Au 31 décembre 2005 : 138 635 302.

Au 31 décembre 2006 : 138 635 302.

1_EEV AU 31 DÉCEMBRE 2006

CALCUL

En euros par action

Part du Groupe	2006 avant dividende	2005 après dividende	% Croissance
Actif net réévalué (ANR)	54,0	45,8	18 %
In Force	15,9	13,6	17 %
Embedded Value	69,8	59,4	17,50 %
Dont EV France	64,5	54,4	18,70 %
Dont EV Brésil	3,1	2,8	9 %
Dont EV Italie	2,2	2,2	– 2 %

EEV = ANR + IF EEV = 9 683 M€, soit 69,85 € par action avant dividende (2,30 €).

Décomposition de l'In Force EEV par pays

En M€	Total	France	Brésil	Italie
Part du Groupe				
RFV – Valeur hors prime de risque	3 644	3 341	177	126
Valeur temps des options	– 185	– 185	0	0
CMS & RNF	– 1 258	– 1 239	– 10	– 9
In Force	2 202	1 918	167	117
En €/action	15,9	13,8	1,2	0,8

1.2_HYPOTHÈSES

Hypothèses France au 31 décembre 2006

	Épargne et Retraite Préfon	Autres
Taux sans risque (TSR)	3,98 %	3,98 %
Taux d'actualisation	TSR ⁽¹⁾	6,20 % ⁽²⁾
Prime de risque obligations au-delà du TSR	0 %	0 %
Prime actions et immobilier au-delà du TSR	0 %	2 %
Plus-values obligataires au 31/12/2006 des portefeuilles assurés	Valorisées dans In Force avec modèle ALM	Partagées entre New Business et In Force ⁽³⁾
Plus-values actions au 31/12/2006 des portefeuilles assurés	Valorisées dans In Force avec modèle ALM	Non valorisées
Taux d'imposition	34,43 %	34,43 %
Frais de gestion – Inflation des coûts unitaires	2 %	2 %

1) À l'exception de la retraite Préfon où un taux d'actualisation plus élevé a été retenu pour tenir compte des risques non financiers.

2) Taux d'actualisation déterminé selon la méthode WACC ; intègre le financement par la dette subordonnée.

3) Les obligations sont conservées jusqu'à échéance et leur coupon entrent dans le calcul du taux projeté.

Hypothèses Italie

Hypothèses France, avec un taux d'imposition de 38,25 %.

Hypothèses Brésil

	2007	2008	2009	2010	2011	Post 2011
Taux d'actualisation	19,10 %	17,40 %	15,60 %	13,80 %	12,00 %	11,70 %
Rendement des actifs	12,70 %	11,60 %	10,60 %	9,60 %	8,50 %	8,00 %
Inflation	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Prime de risque	10,90 %	9,80 %	8,70 %	7,60 %	6,50 %	6,50 %
Taux d'imposition	34 %					
Taux de change €/real	2,8157					

Les hypothèses économiques du Brésil prennent en compte :

- les améliorations de la situation économique du pays : baisse du risque pays et baisse des taux, hausse du real ;
- l'inflation dans les comptes de résultats projetés et dans le taux d'actualisation.

1.3_SENSIBILITÉS DE L'EEV AU 31 DÉCEMBRE 2006

En M€	ANR	In Force	EEV	EEV €/action
Part du Groupe				
Valeur centrale	7 481	2 202	9 683	69,85
Courbe des taux +100pb	- 101	126	25	0,18
Courbe des taux -100pb	101	- 240	- 139	- 1,00
Prime de risque WACC +100pb	0	- 144	- 144	- 1,04
Action + 10 %	271	27	298	2,15
Rachats - 10 %	0	98	98	0,71
Coûts + 10 %	0	- 236	- 236	- 1,70
Sinistralité - 5 %				
Risque longévité	0	- 58	- 58	- 0,42
Sinistralité - 5 %				
Risque mortalité/invalidité	0	89	89	0,64

1.4_VARIATION D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE DE L'EEV

Part du Groupe	ANR	In Force	EEV	EEV
	M€	M€	M€	€/action
EEV au 31/12/2005	6 356	1 882	8 238	59,4
Transfert : résultat projeté In Force 2005 vers ANR	364	- 364	-	
Rendement attendu In Force et ANR	238	230	468	3,4
Glissement d'un an ⁽¹⁾	602	- 134	468	3,4
Changement de conjoncture économique ⁽²⁾	301	133	434	3,1
New Business 2006	61	239	300	2,2
Autres éléments de gestion 2006	161	82	243	1,8
Gestion 2006 ⁽³⁾	222	321	543	3,9
Résultat sur EV (1) + (2) + (3)	1 125	320	1 445	10,4
EEV au 31/12/2006*	7 481	2 202	9 683	69,8*

* Avant dividende (2,30 €).

1.5_TAUX IMPLICITE

Le taux implicite correspond au taux d'actualisation cible permettant de retrouver la valeur de l'EEV dans une approche traditionnelle.

Au 31 décembre 2006, le taux implicite est de 4,94 % pour CNP France, calculé sur la base d'un *spread* sur les taux longs de 20 points de base, et d'une prime de risque action de 2 %. Pour le groupe CNP, ce taux implicite est de 5,72 %.

2_VALEUR DES AFFAIRES NOUVELLES (NEW BUSINESS) AU 31 DÉCEMBRE 2006

2.1_NEW BUSINESS PAR PAYS

En M€	NB 2006		NB 2005		%
	M€	€/action	M€	€/action	
Part du Groupe					Croissance
Valeur du New Business	300	2,2	231	1,7	30 %
Dont France	226	1,6	182	1,3	24 %
Dont Brésil	53	0,4	36	0,3	47 %
Dont Italie	21	0,2	13	0,1	62 %

Le *New Business* augmente de 30 % de 2005 à 2006 dont :

- 22 % lié à l'augmentation des volumes ;
- 8 % lié à l'amélioration des marges.

2.2_TAUX DE MARGE SUR NEW BUSINESS

Le taux de marge sur affaires nouvelles est un indicateur de rentabilité. Il est calculé de deux manières :

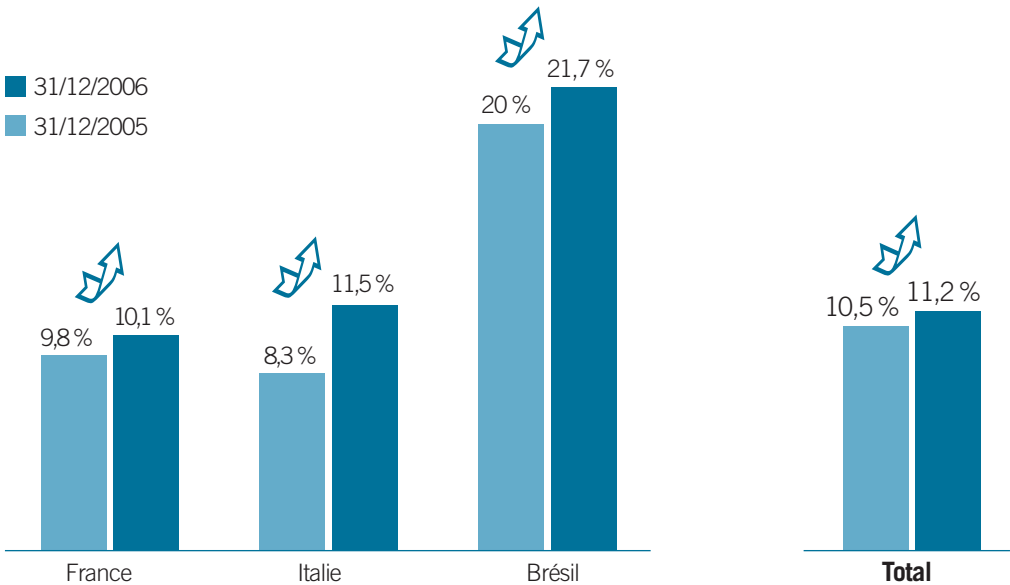
- comme la valeur du *New Business* rapporté aux primes annuelles équivalentes (NB/APE) ;
- ou comme la valeur du *New Business* rapporté à la valeur actuelle des primes (NB/VAP), indicateur dont la publication est demandée dans le cadre des principes du CFO Forum.

En M€	Total	France	Brésil	Italie
Part du Groupe				
RFV – Valeur hors prime de risque	504	424	57	23
Valeur temps des options	– 38	– 38	–	–
CMS & RNF	– 166	– 160	– 4	– 2
New Business	300	226	53	21
En €/action	2,2	1,6	1,4	0,2
APE: Primes annualisées équivalentes	2 669	2 242	244	183
VAP: Valeur actuelle des primes	23 707	21 181	901	1 625
Ratio VNB/APE	11,2 %	10,1 %	21,7 %	11,5 %
Ratio VNB/VAP	1,27 %	1,07 %	5,88 %	1,29 %

2.3_VARIATION D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE DU NEW BUSINESS

En M€	Groupe		France		Brésil		Italie	
Part du Groupe	NB		NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE
New Business 2005	231		182	9,8 %	36	20,0 %	13	8,3 %
Nouveaux accords	- 19		- 19	- 1,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Mise à jour du volume APE	48		33	0,0 %	13	0,0 %	2	0,0 %
Mise à jour du mix produit et de l'expérience	21		10	0,4 %	5	2,2 %	6	3,1 %
Mise à jour des marchés financiers	19		20	0,9 %	- 1	- 0,6 %	0	0,0 %
New Business 2006	300		226	10,1 %	53	21,7 %	21	11,5 %

Évolution du ratio NB/APE



France

L'évolution favorable du *mix produit*, notamment une augmentation des UC de 14,2 % en 2005 à 17 % en 2006, à 100 %, associée à une croissance des marchés financiers permettent d'augmenter le ratio APE à 10,1 %.

Italie

Le ratio APE de CNP Capitalia Vita connaît une augmentation de 8,3 % à 11,5 %, porté par une évolution favorable du *mix produit* : collecte des *index linked* reportée vers des *unit linked* plus margés et progression de CNP Capitalia Life.

Brésil

L'amélioration de la rentabilité de Caixa Seguros résulte d'une diminution des ratios de frais généraux et d'une amélioration sensible de la sinistralité de la partie risque de CVP et des branches non-vie.



2.4_SENSIBILITÉS

En M€	NB	NB	NB	NB	NB
Part du Groupe	France	Brésil	Italie	Groupe	Groupe €/action
Valeur centrale	226	53	21	300	2,16
Courbe des taux +100pb	19	0	0,2	19	0,14
Courbe des taux -100pb	- 32	0	- 0,1	- 32	- 0,23
Prime de risque WACC +100pb	- 11	- 2	- 0,2	- 13	- 0,10
Rachats - 10 %	14	2	0,2	16	0,12
Coûts + 10 %	- 33	- 3	- 1,4	- 37	- 027
Sinistralité - 5 %					
Risque longévité	- 3	0	0	- 3	- 0,02
Sinistralité - 5 %					
Risque mortalité/invalidité	34	3	0,2	37	0,27